

RAPPORT D'ACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2024

D'ACTIVITÉ, DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET ÉGALITÉ
FEMMES HOMMES



SOMMAIRE

Partie 1 Un territoire qui parvient à un développement équilibré et qui cultive son art de vivre	p. 6
Assurer à chacun un parcours résidentiel de qualité	p. 7 à 13
• Adoption du SCoT, feuille de route pour les vingt prochaines années	p. 7 à 8
• Offrir au plus grand nombre des solutions de logements à loyers maîtrisés	p. 9
• Politique de la ville, insertion et prévention de la délinquance	p. 10 à 11
• Adoption du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	p. 12
• Coordonner les actions pour la santé et favoriser la prévention	p. 13
Accompagner l'enfance et la jeunesse	p. 14 & 15
• Petite enfance	p. 14
• Convention territoriale globale	p. 15
Agir pour la transition alimentaire	p. 16
• Faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale	p. 16
Développer la pratique sportive	p. 17 à 19
• Faire du nautisme un atout pour le territoire	p. 17
• De nouveaux parcours pour les activités de pleine nature	p. 18
• Plan piscines : répondre aux besoins des usagers	p. 19
Promouvoir un cadre culturel ambitieux et accessible à tous	p. 20 à 22
• Jeudis Musicaux : une saison musicale à l'échelle d'un territoire	p. 20
• La Maison des Douanes, lieu dédié à l'art et à la culture	p. 21
• Les Sentiers des Arts, rendez-vous culturel et artistique automnal	p. 22
<hr/>	
Partie 2 Un territoire engagé dans les transitions	p. 23
Adapter le territoire au changement climatique	p. 24 à 25
• Plan climat air territorial : une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique	p. 24
• CaraRénov', plateforme de rénovation de l'habitat	p. 25
Promotion de l'identité maritime et de l'environnement littoral	p. 26 à 28
• Cap sur la croissance bleue	p. 26
• Préservation et valorisation des marais salés de la Seudre	p. 27
• Les communes accompagnées dans l'aménagement durable du littoral	p. 28
Retisser le lien entre l'homme et la nature : politique de l'eau et de la biodiversité	p. 29 à 38
• Assainissement : plus de 16 millions d'euros de travaux programmés	p. 29 à 31
• Préserver la ressource en eau potable pour tous ses usagers	p. 32 à 33
• Vers la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines	p. 34
• Premiers chantiers de lutte contre les submersions marines	p. 35
• Animation de deux zones Natura 2000 : de l'expertise à la polyvalence	p. 36
• Entretenir et protéger les espaces naturels sensibles et communautaires	p. 37 - 38
Proposer une offre de mobilité alternative au tout voiture	p. 39
• Pour une mobilité inclusive et répondant aux besoins des résidents	p. 39
Réduire notre empreinte environnementale	p. 40 à 41
• Un plan d'actions pour réduire notre production de déchets	p. 40 à 41

Partie 3 | Un territoire d'emplois et d'opportunités p. 42

Encourager les filières locales et émergentes p. 43 à 44

- Stratégie foncière : les décisions-clés pour notre territoire p. 43
- Une nouvelle ZAE au service de l'innovation et des activités à haute valeur ajoutée p. 44

De l'idée au développement : accompagnement des porteurs de projets p. 45 à 47

- Un écosystème entrepreneurial dynamique au service du développement économique p. 45
- Des événements économiques fédérateurs p. 46
- Un campus des métiers du sport et du bien-être en projet p. 47

Œuvrer pour un tourisme responsable p. 48 à 49

- Accueillir, informer, promouvoir p. 48
- De nouveaux dispositifs de valorisation du territoire p. 49

Accompagner le développement numérique du territoire p. 50 à 51

- Royan-atlantique.info, un portail au service des usagers p. 50
- La DSI au plus proche des communes p. 51

Partie 4 | Le sens du collectif pour une identité de territoire forte p. 52

Rendre l'action publique communautaire plus proche des usagers p. 53

- Des outils d'information et de communication p. 53

Offrir une image en adéquation avec les attentes sociétales actuelles p. 54

- Communication / Marque de territoire [OTC + Direction de la communication] p. 54

Une solidarité à la carte, une mutualisation choisie p. 55 à 58

- Instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes p. 55
- Construction d'une nouvelle gendarmerie à Cozes p. 56
- Des plages biens surveillées p. 57
- Soutenir toutes les communes dans leurs projets p. 58

Intensifier les partenariats intra et extra territoriaux p. 59 à 61

- Syndicats mixtes des ports p. 59
- Participation à l'entente Val de Charente p. 60
- Projet de création d'un parc naturel régional p. 61

Partie 5 | Les ressources mises en œuvre p. 62 à 71

- Du projet de territoire au projet d'administration p. 63
- Ressources humaines, égalité hommes-femmes et bilan social p. 63

Finances p. 64 à 71

- Compte administratif 2024 p. 64 à 69
- Budget vert p. 70 à 71



DONNER DE LA PERSPECTIVE À NOTRE ACTION

Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique change cette année de format. Cette nouvelle version répond à plusieurs objectifs liés à l'organisation des services communautaires autour du projet de territoire et à la fusion en un seul document de plusieurs rapports, auparavant présentés séparément.

Présenté en janvier 2024 aux élus, le projet de territoire est une feuille de route stratégique, exprimant une vision à moyen terme du développement de notre territoire. Elle repose sur quatre grandes ambitions, à partir desquelles sont structurées les pages de ce rapport d'activité : un territoire cultivant son art de vivre ; un territoire engagé dans les transitions ; un territoire d'emplois et d'opportunités ; un territoire qui doit « jouer collectif ». Ce projet devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2025.

Ce document centralise également, pour l'année 2024, le rapport d'activité qui fait état de l'action des services de la collectivité, les principales opérations liées au développement durable ainsi que notre premier budget vert pour une intercommunalité « bas carbone » et enfin un état des lieux de notre implication en matière d'égalité homme-femme.

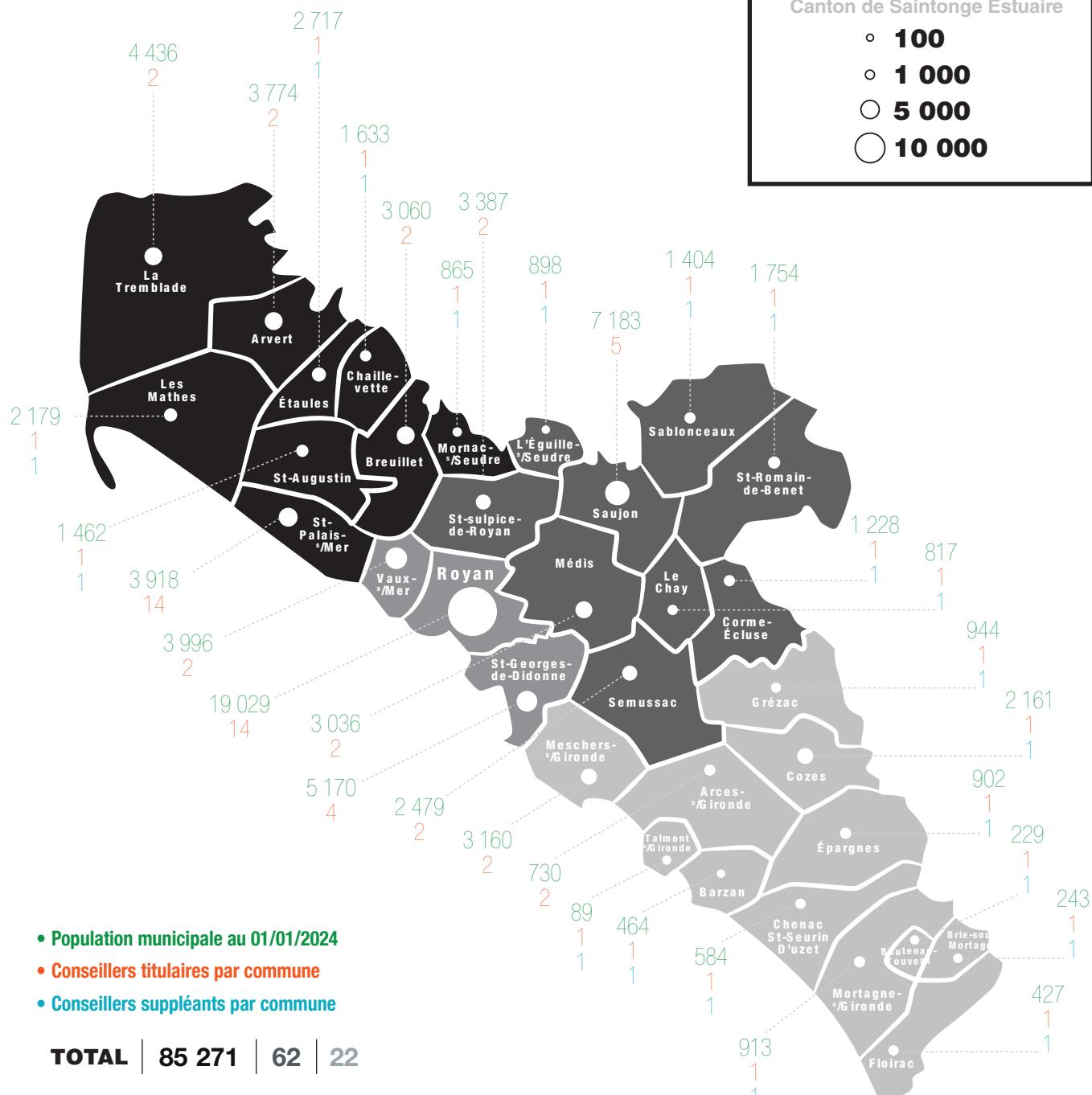
Ce livret unique doit permettre une meilleure compréhension et une plus grande lisibilité de l'action publique portée par notre intercommunalité, au bénéfice des habitants et des visiteurs de Royan Atlantique.

Je salue à ce titre l'action déterminée des élus et des services de la CARA, qui œuvrent au quotidien pour assurer un développement harmonieux du territoire, pour les générations actuelles et futures. Changement climatique, crise énergétique, consommation foncière, évolution démographique, transition économique... Les pages qui suivent vous présentent les actions mises en œuvre localement pour répondre aux multiples défis auxquels nous sommes chaque jour confrontés.

Vincent Barraud
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

LE TERRITOIRE DE LA CARA

Au 1^{er} janvier 2024, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 85 271 habitants, répartie comme suit :



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'étend sur quatre cantons : La Tremblade, Royan, Saujon et Saintonge Estuaire (en partie). Les 33 communes adhérent à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.



POPULATION EN 2024

Canton de La Tremblade

Canton de Saujon

Canton de Royan

Canton de Saintonge Estuaire

- 100
- 1 000
- 5 000
- 10 000

The background of the image is a wide-angle aerial photograph of a coastal area. In the foreground, there's a large expanse of dark blue water. To the left, a small island or peninsula with several buildings and a marina is visible. The town extends along the coastline, featuring numerous houses with red roofs. Behind the town, the landscape transitions into a patchwork of green fields and pastures. The sky above is a vibrant, clear blue with a few wispy white clouds near the horizon.

1

**Un territoire
qui parvient à
un développement
équilibré et qui
cultive son art
de vivre**



©Antoine Bigot

ADOPTION DU SCoT, FEUILLE DE ROUTE POUR LES VINGT PROCHAINES ANNÉES

Les élus communautaires ont adopté le 18 décembre 2024, le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCoT), en révision depuis 2016. Ce document d'urbanisme-cadre est désormais en vigueur, remplaçant le premier SCoT approuvé en 2007.

L'adoption du nouveau SCoT par le conseil communautaire, le 18 décembre, marque l'aboutissement d'une forte mobilisation des élus locaux sur plusieurs mandats, mais aussi d'une organisation technique coordonnée en régie et appuyée par des prestataires extérieurs spécialisés. Elle résulte d'un dialogue renforcé avec les partenaires institutionnels et les membres de la société civile (habitants, acteurs économiques et associatifs...). Près d'une centaine de réunions ont été menées, que ce soit avec les élus, les partenaires publics associés, les exploitants agricoles, les associations environnementales ou le grand public. De nombreux articles dans le Cara'mag et la presse locale, deux expositions évolutives dans le hall de la CARA, une page internet dédiée ou une adresse électronique spécifique ont également facilité l'implication de chacun, engagée et soutenue au fil des années. Ce projet équilibré et solidaire, partagé par les 33 communes pour les vingt ans à venir, servira de cadre de référence pour gérer l'attractivité de notre territoire, en accord avec ses capacités d'accueil, pour valoriser durablement son économie et ses potentiels de développement, le tout en respectant ses richesses ou contraintes environnementales. Le SCoT répond à deux ambitions : rajeunir le territoire en le faisant vivre toute l'année, et faire rimer sobriété avec qualité du cadre de vie.

Pour en savoir plus et consulter le SCoT : www.agglo-royan.fr/scot et www.geoportal-urbanisme.gouv.fr

Ces ambitions sont le fil rouge du SCoT, déclinées dans l'ensemble des pièces de ce document de planification. Ainsi, elles découlent du diagnostic du territoire (pièce 1), constituent les piliers des trois grands objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD - pièce 2) et sont traduites dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO - pièce 3) par des préconisations ou des actions. Le DOO a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les communes de la CARA sur les objectifs de modération de consommation foncière, afin d'intégrer les objectifs de la loi Climat et résilience, et d'anticiper les orientations futures du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires porté par la région Nouvelle-Aquitaine lui-même en cours de modification.

Ce travail a permis d'établir une maquette foncière visant à respecter les équilibres territoriaux de la CARA, la complémentarité et solidarité entre le nord et le sud, et entre le littoral et le rétro-littoral, tout en tenant compte des obligations actuelles et à venir de production de logements locatifs conventionnés, afin de répondre aux besoins des habitants sur notre territoire. L'adoption de la révision du SCoT n'est pas une fin en soi.

La CARA va devoir le faire vivre de façon à ce qu'il joue pleinement son rôle d'articulation des politiques locales d'aménagement. Sa mise en œuvre sera facilitée par la mise en cohérence des documents d'urbanisme communaux que la CARA accompagnera. Un premier bilan sera fait d'ici six ans.

Pièce 1 **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Il présente un portrait du territoire, les enjeux qui en découlent et les besoins du territoire. Il intègre la justification des choix des élus, une évaluation environnementale et des indicateurs pour en faire le bilan.

*Document explicatif
Quels sont les besoins du territoire?*

Pièce 2 **PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

Il traduit l'ambition souhaitée par les élus pour leur territoire pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement = fil conducteur pour le DOO

*Document politique
Que voulons-nous?*

Pièce 3 **DOCUMENT D'ORIENTATION & D'OBJECTIFS**

Prescriptions et recommandations pour mettre en oeuvre le PADD + 3 cartes en déclinaison de la loi littoral

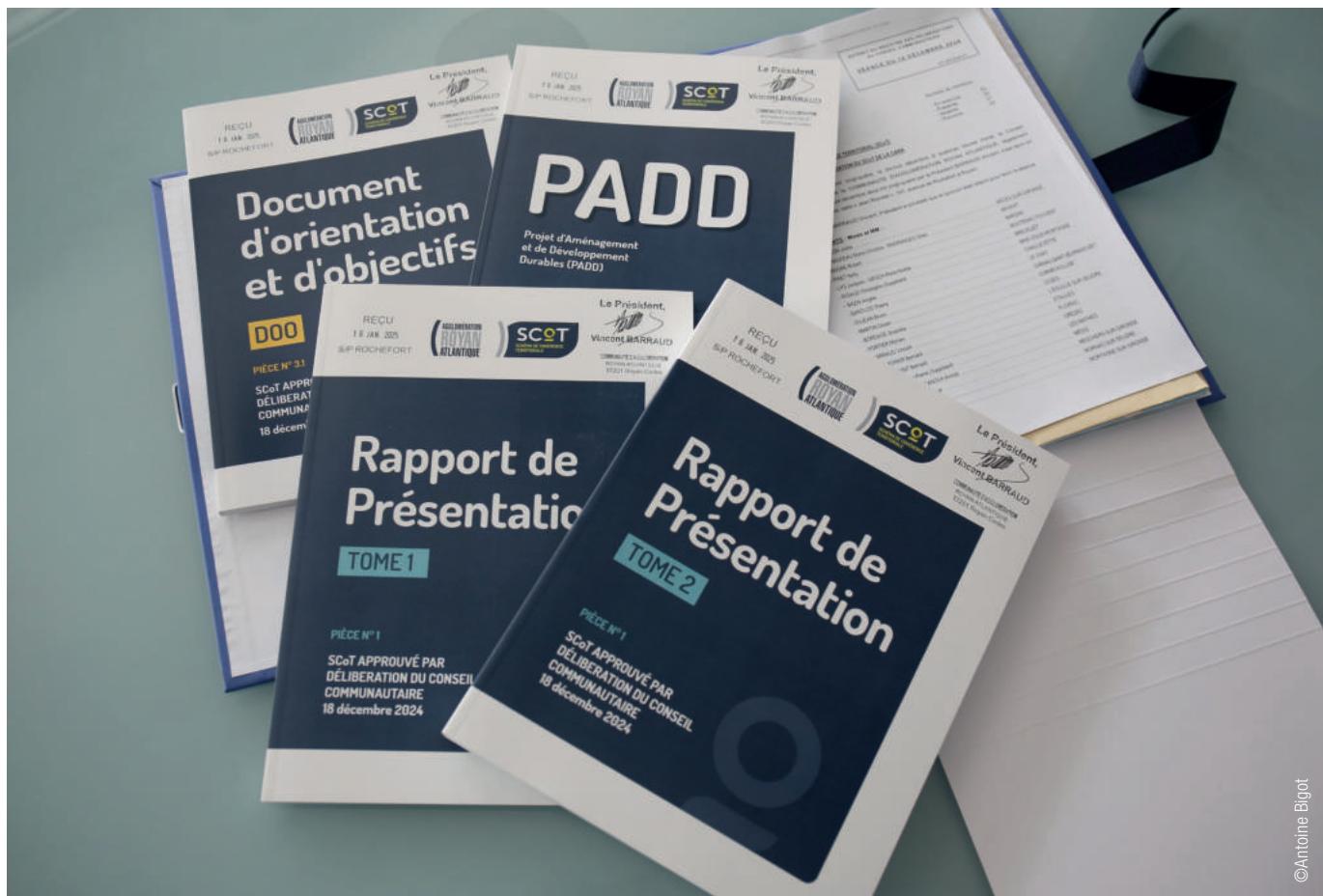
*Document réglementaire
Comment allons-nous faire?*

SANS RÉSERVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Lors de la consultation des partenaires publics associés, quinze organismes ont répondu. Les avis étaient tous favorables, pointant la qualité du dialogue établi entre la CARA et les partenaires ainsi que l'évolution positive du projet. En parallèle, 27 communes sur les 33 de la CARA, soit 85% d'entre elles, ont délibéré sur le projet de SCoT : seize favorablement, dix favorablement avec réserves ou remarques et une défavorablement. L'enquête publique sur le projet de révision du SCoT s'est déroulée du 19 août au 23 septembre 2024, au siège de la CARA, à la mairie de La Tremblade et à la mairie de Cozes. Plus d'une centaine de contributions ont été faites. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 23 octobre 2024. Il a formulé un avis favorable sans réserve.

LE SCoT, UN DOCUMENT DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

Le SCoT est un document d'urbanisme qui sert de cadre aux différentes actions qui seront menées par la CARA et les communes. Il intéresse tous les citoyens car il dessine et organise, dans le respect des objectifs nationaux, notre futur cadre de vie : secteurs naturels et agricoles à préserver, besoins en logements, nouveaux équipements, organisation des modes de transports, développement des énergies renouvelables... Le SCoT est élaboré à l'initiative et par les élus de la CARA, en concertation avec la population et encadré par les partenaires institutionnels. Ces derniers s'assurent que le SCoT prend bien en compte les réglementations qui s'appliquent sur le territoire (loi littoral, loi SRU, loi Climat et résilience ...), traduit bien localement les politiques de planification (SRADDET, SDAGE, SAGE, PPRI...). Il s'applique aux communes selon une notion de compatibilité, notamment lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.



©Antoine Bigot



OFFRIR AU PLUS GRAND NOMBRE DES SOLUTIONS DE LOGEMENTS À LOYER MAÎTRISÉS

En 2024, la CARA a déployé son règlement d'intervention, qui avait été modifié en 2023 pour mieux répondre aux besoins en logements du territoire. L'enveloppe dédiée à la production de logements locatifs conventionnés est passée de 5 à 10 millions d'euros pour la période 2021-2026. Le règlement permet d'accompagner la production de logements locatifs conventionnés sur l'ensemble des communes, et de privilégier les petites typologies fortement demandées par les habitants du territoire. Afin de répondre aux demandes des bailleurs sociaux, le règlement a été complété par la possibilité pour la CARA d'apporter sa garantie d'emprunt aux opérations le nécessitant. Enfin, la gouvernance autour des aides de la CARA en faveur du logement locatif conventionné a été affirmé, donnant plus de place aux communes dans le processus de décision afin de veiller à ce que la CARA apporte son soutien aux opérations qualitatives répondant aux objectifs des communes.

ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Lancé en 2023 avec les phases de diagnostic et d'identification des enjeux, la CARA a travaillé en 2024 à la rédaction du document d'orientation et du programme d'actions de son futur programme local de l'habitat (PLH), document stratégique et boîte à outils pour la politique du logement et de l'hébergement. De nombreux temps de concertation ont été organisés avec les communes ou les partenaires extérieurs, afin de tenir compte des besoins de chacun. Un important travail de concertation a également été mené entre les communes, l'État et la CARA autour des contrats de mixité sociale (les sept communes dites SRU ayant signé ce contrat avec l'État), pour aboutir à la détermination d'objectifs de production de logements et de consommation de foncier en fonction de la réalité du territoire. Sans attendre l'adoption de son PLH, la CARA a engagé plusieurs actions dans les domaines de l'aide à la production de logements locatifs sociaux, de l'accueil des gens du voyage, de l'hébergement des personnes fragiles, de l'aide aux propriétaires occupants et bailleurs.

UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR AMÉLIORER L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES À REVENUS TRÈS MODESTES

Déjà présente sur l'amélioration énergétique des logements, la CARA a intégré à son dispositif Cara Renov' l'accompagnement et l'aménagement des logements précaires par le biais d'un programme d'intérêt général (PIG). **Signé en septembre 2022 avec l'État, ce programme bénéficie de plus de six millions d'euros sur trois ans afin de réhabiliter 420 logements sur le territoire de la CARA.**

Ce programme doit permettre, à l'échelle des 33 communes de la CARA, de diminuer les coûts et les charges liés à l'énergie dans le logement des ménages à revenus modestes, de permettre le maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap ou encore de lutter contre l'habitat dégradé et indigne. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement et qui envisagent d'y réaliser des travaux d'amélioration, sous conditions de revenus. Les propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover un logement locatif occupé ou remettre en état un bien immobilier vacant afin de le louer à l'année sont aussi concernés. Un nouveau dispositif remplacera le PIG en 2025, intégré dans un pacte territorial auquel s'est associé le territoire de la Communauté de communes du bassin de Marennes.



En 2024

408 LOGEMENTS

ont fait l'objet d'un accord de subvention par la CARA, pour un montant d'aide total de

2 081 500 €



POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

En 2024, la CARA a été signataire du nouveau contrat de ville 2024-2030 pour le quartier prioritaire de la ville « L'Estuaire » à Royan, regroupant les sites de Marne-Yeuse, Tout Vent, Job et les Hauts de Royan.

Trois enjeux prioritaires ont été identifiés et inscrits dans ce nouveau contrat de ville :

1. Renforcer le **bien-être** des habitants du QPV par le lien social afin de rompre l'isolement des personnes, par la prévention des risques de santé et l'accès aux soins, par l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme et enfin par les pratiques sportives et artistiques.
2. Améliorer le **cadre de vie** des habitants du QPV par les aménagements et la gestion urbaine, les déplacements urbains, les logements sociaux, les équipements culturels et sportifs et l'activité économique.
3. Consolider les **parcours de réussite** des habitants du QPV par les domaines de l'éducation, de l'orientation et de la formation, de l'insertion, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

La CARA a continué de financer, au côté de l'État, trois structures :

- La **Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique** afin qu'elle assure deux fois par mois des permanences au centre

socioculturel, pour qu'elle amène les jeunes à se projeter dans leur avenir professionnel (lever les freins d'accès à l'emploi), pour aborder les stéréotypes et préjugés autour de l'emploi et pour repérer des métiers.

- **L'association Trajectoire** afin qu'elle participe à l'attractivité du quartier en créant une image valorisante ; pour améliorer le cadre de vie des habitants et motiver leur implication dans la vie de quartier et pour organiser des temps d'animation entre les salariés de l'association et les habitants du quartier et ainsi renforcer le lien social au pied des immeubles.
- Le **centre socioculturel de Royan** afin qu'il anime le conseil citoyen. La participation citoyenne a pour objet d'analyser les besoins et les enjeux les plus prégnants du quartier en lien étroit avec les habitants afin d'assurer le mieux vivre ensemble. Pour ce faire, le centre socioculturel doit favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels, mobiliser la concertation ou organiser divers ateliers supplémentaires à la demande des habitants (rencontres des porteurs de projets, visites de quartiers, marches exploratoires, ...).
- Les **espaces emploi formation**



Inauguration de l'espace emploi formation de La Tremblade

En 2024, plus de 6 000 personnes se sont déplacées au sein de l'un des quatre espaces emploi formation financés par la CARA, dont plus de 2 500 pour une aide aux démarches administratives. Ces espaces emploi formation sont situés au sein du centre socioculturel Arc-en-Ciel à Cozes et des centres communaux d'action sociale de La Tremblade, Royan et Saujon. Les conseillers ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Les conseillers sont également présents sur les différents forums de l'emploi proposés par les prescripteurs du service public de l'emploi. L'espace emploi formation de La Tremblade dispose de nouveaux bureaux dans la mairie annexe, inaugurée le 8 juillet 2024.

Plus de
6 000
PERSONNES
accueillies dans les espaces
emploi formation

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville de la CARA gère deux axes par le biais des marchés publics :

- **La clause sociale d'insertion**

inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. Il est prévu dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu). En 2024, 22 personnes ont été positionnées sur les différentes programmations de chantiers et délégations de service public pour un volume 13 775 heures. Dans le cadre des délégations de service public, des informations collectives sont proposées sur les sites des entreprises délégataires afin de faire découvrir leur métier aux personnes éligibles au dispositif de l'IAE. Deux personnes ont été recrutées à l'issue d'une information collective à Paprec, le 20 mai 2024. Une opération de découverte des métiers a également été organisée à la déchèterie d'Arvert en avril 2024, pour des personnes de la Mission locale en contrat d'engagement jeune (CEJ).

- **L'achat de prestations d'insertion** permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire de la CARA en proposant des activités afin que des équipes de salariés en insertion travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne. Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2024 par le service politique de la ville.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le CISPD constitue l'instance de réflexion et d'élaboration des stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, au service de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, dans le respect des prérogatives de chacun. Dans le cadre de ce dispositif, la CARA soutient en priorité :

- **L'équipe de prévention et de médiation sociale** financée par la CARA et portée par la Mission Locale Royan Atlantique. Le travail de cette équipe vise à développer, maintenir, renforcer et recréer du lien là où il risque de s'affaiblir ou de se rompre. Il s'agit aussi d'être en capacité de repérer et d'aller chercher des publics jeunes ou dits « invisibles » à partir de temps d'observation en développant des actions permettant d'« aller vers » dans les lieux fréquentés par les jeunes. Cette équipe intervient également de 16 heures à 1 heure pendant la période estivale sur des actions ciblées avec les établissements de nuit ou avec les associations de festival. Des actions de prévention ont été menées dans tous les établissements de vie nocturne des communes du littoral.
- **L'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie**, dont le poste est financé par le biais d'une convention de partenariat 2022-

2024 signée entre l'État, la police nationale, la gendarmerie nationale, la CARA et l'association Tremplin 17. Celle-ci intervient au commissariat de police de Royan (lundi et vendredi), à la gendarmerie de La Tremblade (mardi après-midi et jeudi matin), à la gendarmerie de Saujon (mardi matin et jeudi après-midi) et à la gendarmerie de Cozes (un vendredi après-midi les semaines paires). En 2024, 410 situations ont été traitées, dont 171 en commissariat et 239 en gendarmerie.

- **Lutte contre les violences conjugales.** En 2024, la CARA a continué de financer une action menée par l'Association d'enquête et de médiation, chargée de mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement individualisé renforcé auprès d'auteurs d'infractions, dans le cadre des violences conjugales. Ce dispositif du ressort du tribunal de Saintes, vise à améliorer la prévention de la récidive pour des personnes déjà connues de la justice et dont les faits, notamment de violences conjugales, sont en lien avec une addiction (alcool, stupéfiants).



En 2024,

410 SITUATIONS
ont été traitées, dont
171
EN COMMISSARIAT et
239
EN GENDARMERIE.



Réunion du CISPD.

©Alexandre Garcia



©DR

ADOPTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le cinquième schéma départemental 2025-2031 a été adopté par le conseil communautaire du 18 décembre 2024 et prévoit la mise en place des prescriptions et recommandations suivantes :

Accueil. Création d'une aire permanente d'accueil à Royan de 40 places. Réalisation des travaux de mise aux normes sur l'aire permanente d'accueil de Saujon. Maintien de l'obligation de deux aires de grands passages, d'une capacité totale de 400 places, pour la période 2018-2024. Création d'une aire de moyens passages, accueillant 50 à 80 résidences mobiles, fonctionnelle pendant la période estivale en fonction des besoins. Création de deux aires de petits passages : une aire accueillant 25 résidences mobiles, ouverte annuellement et une aire pour 20 résidences mobiles, ouverte pendant la période estivale, principalement destinée aux commerçants et travailleurs ambulants. Maintien de l'aire

de petits passages de Saujon, accueillant 20 résidences mobiles, ouverte pendant la période estivale.

Habitat. Réalisation d'une étude préalable pour définir et ajuster la localisation et la configuration des 10 futurs lots d'ancrage. Création de dix nouveaux lots d'ancrage (terrains familiaux locatifs) dont les emplacements seront déterminés au sein du périmètre communautaire. Maintien des dix TFL existants à Royan, sur le site de « La Puisade ».

Social. Mise en place d'un projet social local couvrant l'ensemble du territoire de la CARA, visant à faciliter l'intégration et le suivi social des familles résidant sur les structures d'accueil.

Gouvernance. Participation au financement d'un poste de médiateur-coordinateur départemental, chargé d'assurer la médiation et la coordination avec les populations des gens du voyage et les différents acteurs institutionnels.

EXTERNALISATION DU SERVICE GENS DU VOYAGE

La CARA a dans ses compétences l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage, effectués en régie depuis 2006. En 2024, la CARA a externalisé vers un opérateur privé, l'association Saint-Nabor Services, la gestion de l'accueil des gens du voyage dans les équipements aménagés de la CARA à compter du 1^{er} juillet.



**GRANDS
PASSAGES
ESTIVALEX**

La CARA a reçu
**16 DEMANDES DE
STATIONNEMENT**
pour la saison estivale 2024
et a finalement accueilli
14 GROUPES
dont 11 groupes de plus
de 50 double-essieux.



©Franck Prével



©DR

COORDONNER LES ACTIONS POUR LA SANTÉ ET FAVORISER LA PRÉVENTION

Le contrat local de santé (CLS) 2022-2027 définit une stratégie territoriale pour répondre aux besoins de santé de la population en matière d'accès aux soins, mais aussi de prévention et de promotion de la santé. Grâce à l'implication de chaque partenaire, nous construisons un territoire favorable à la santé et au bien-être de tous en agissant sur cinq axes prioritaires.

AXE 1

FACILITER L'ACCÈS ET LA COORDINATION DES SOINS,

en accompagnant l'installation de nouveaux professionnels de santé et par la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'attractivité. Plusieurs actions concrètes ont été réalisées, comme l'organisation de l'accueil des internes en médecine et la participation à trois salons professionnels. Des premiers résultats ont été obtenus avec l'installation d'un médecin généraliste et de trois anciens internes. Deux internes ont été recrutés à l'issue de leur stage par le centre hospitalier et le centre d'imagerie médicale de Royan.



Accueil des internes.

AXE 2 AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ ET L'AUTONOMIE DES PERSONNES VULNÉRABLES

et faciliter la connaissance et l'accès aux dispositifs existants. Une convention de partenariat a été signée avec les centres socioculturels Arc en ciel

et Georges Brassens ainsi qu'une convention d'étude-action de repérage des freins au retour à l'emploi liés à la santé avec le CCAS de Saujon. Parmi les résultats obtenus, 340 personnes ont bénéficié de la quinzaine « Papyboomer » ; 120 ont participé aux actions du jardin à l'assiette et aux activités de prévention.

AXE 3 **ENCOURAGER L'ADOPTION DE MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ,**

pour développer les compétences psychosociales, promouvoir l'activité physique et favoriser une alimentation saine en lien avec le projet alimentaire de territoire. Une convention de partenariat a été signée avec la maison sport santé Royan Atlantique, et une contribution apportée au projet intersectoriel « une alimentation saine et locale pour tous ». La CARA a participé au groupe départemental de développement des compétences psychosociales en identifiant des actions probantes adaptables à notre territoire. Parmi les résultats obtenus, le sport adapté a fait l'objet de 61 prescriptions. Quatre collectifs caritatifs et trois centres socioculturels se sont engagés dans la poursuite de l'action « une alimentation saine et locale pour tous » pour ancrer le changement de comportement alimentaire dans la durée, totalisant 390 participants.

AXE 4 ACCOMPAGNER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ MENTALE,

pour soutenir la mise en place d'un réseau partenarial, développer l'accès aux soins, diffuser une culture en santé mentale, promouvoir les initiatives permettant la destigmatisation et l'autonomisation des personnes. La concertation a été engagée sur le conseil local de santé mentale avec une ouverture du comité de pilotage et la rédaction d'une charte des valeurs. Résultats obtenus : participation de 16 personnes à la Psycyclette et six structures présentes au kiosque d'information et d'accueil.

AXE 5 DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE,

pour porter une politique d'urbanisme favorable à la santé, améliorer la sensibilisation sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens et à leurs effets sur la santé. Onze binômes ont été référencés dans la lutte contre la prolifération du Moustique-Tigre. Des kits de communication ARS ont été diffusés, et des ateliers Nesting de sensibilisation des jeunes parents à la santé environnementale organisés.



Sensibilisation aux moustiques tigre.



Inauguration du relais petite enfance de Saujon.

©Alexandre Garcia

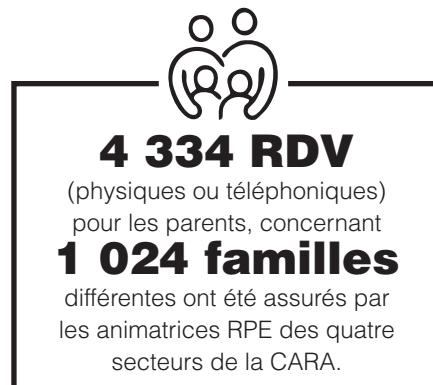
UN NOUVEAU RELAIS PETITE ENFANCE POUR LE SECTEUR EST

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le service « relais petite enfance » (RPE) de la CARA accompagne les familles et met en relation parents et assistants maternels. Il assure la promotion de l'offre d'accueil individuel, et du métier d'assistant maternel et contribue à améliorer la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles.

L'année 2024 a été marquée par l'inauguration du relais petite enfance du secteur est dans ses nouveaux locaux à Saujon. Acheté et remis en état par la CARA, le relais permet d'accueillir les assistants maternels agréés et gardes à domicile des huit communes du secteur est (Breuillet, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Mornac-sur-Seudre, Sablonceaux, Saujon, Saint-Romain-de-Benet et Saint-Sulpice-de-Royan).

La célébration des Jeux Olympiques a servi de thématique commune à plusieurs manifestations en faveur des jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance, comme les Jeux Olympiques inter-relais ou les deux temps de « enfant au fil des saisons : les Minipiades » et « Enfants de tous pays ». Ces rencontres ont permis d'organiser des temps festifs entre les différents modes d'accueil tout en permettant aux familles de profiter des moments ludiques avec leur enfant et d'instants de jeux avec les professionnels en charge de l'accueil de leur enfant.



En 2024, le service « relais petite enfance » s'est également positionné sur la mission supplémentaire « guichet unique », le RPE devenant le principal service d'information des familles pour l'ensemble des modes d'accueil présents sur le territoire. Le service travaille conjointement avec les communes et les SIVOM pour mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'accueil, comme le suivi des demandes d'accueil des familles et la proposition de solutions adaptées à leurs besoins et désirs. En 2024, la

prise de rendez-vous a été facilitée par la création d'un onglet famille sur le portail citoyen de la CARA : 4 334 rendez-vous (physiques ou téléphoniques) pour les parents, concernant 1 024 familles différentes ont été assurés par les animatrices RPE des quatre secteurs de la CARA.

Le nombre d'assistants maternels en activité sur la CARA en 2024 est de 235 personnes (soit une nouvelle baisse de 4 % par rapport à 2023) offrant 845 places. L'année a été marquée par l'ouverture d'une sixième maison d'assistantes maternelles à Étaules. Les professionnels de l'accueil individuel et les enfants qu'ils accueillent ont pu participer à 639 animations différentes menées par l'équipe pluridisciplinaire des quatre RPE autour des découvertes sensorielles, du bricolage, de la cuisine, de sorties découverte et sensibilisation à notre environnement et par les six intervenants qualifiés (bébés sportifs ou sports adaptés aux jeunes enfants ; initiation à l'anglais ; éveil musical ; yoga et danse orientale ; gestion des émotions ; médiation animale).

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le nouveau cadre contractuel de la convention territoriale globale propose un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire, permettant d'optimiser, de préserver, voire de développer une offre adaptée aux besoins des familles. Six groupes réseaux ont été constitués sur quatre thématiques.

LE GROUPE RÉSEAU « JEUNESSE »

a permis de rassembler tous les acteurs œuvrant dans ce champ de compétence. Les thèmes abordés ont été des dispositifs de lutte contre le harcèlement, les veilles existantes sur l'utilisation des réseaux sociaux, la réflexion sur la création d'une CVthèque pouvant être une plateforme de « recrutement de dernière minute ou dans l'urgence » pour les structures d'accueil, le partage de projets pouvant être associés avec le Bureau Information Jeunesse ou la promotion des métiers de l'animation.

LE GROUPE RÉSEAU « ENFANCE »

a permis la circulation de l'information et la mutualisation de moyens. La création d'un sous-groupe de directeurs de structures a permis de travailler sur des objectifs et projets communs avec des institutions en lien avec l'enfance (IEN, CAF, SDJES, ...) comme par exemple l'intégration et la participation des centres de loisirs et des espaces jeunes au Challenge Tom Besson-Gazon en 2025.

LE GROUPE RÉSEAU « PARENTALITÉ »

a mené une réflexion sur le répit parental, pour tous les parents quel que soit leur mode de vie, leur activité, leur revenus... Cette proposition de « prendre du temps pour soi avec ou sans enfant » permettra de mettre en valeur les structures existantes, les services rendus à la population.

LE GROUPE RÉSEAU « PETITE ENFANCE »

a travaillé sur la place et la communication des différentes structures et services qui existent sur le territoire. Un sous-groupe directrices de crèches a trouvé sa place pour répondre au suivi des demandes des familles, en centralisant les demandes et en échangeant sur les critères d'attribution de places.



©DR

FAIRE DE ROYAN ATLANTIQUE UN TERRITOIRE NOURRICIER EN FAVORISANT UNE CONSOMMATION LOCALE

La CARA s'est engagée dans l'animation d'un projet alimentaire territorial (PAT). L'objectif est de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale et des productions de qualité. Fruit d'une concertation approfondie, le PAT cible des mesures et actions au bénéfice des habitants de l'agglomération comme des producteurs engagés dans les circuits courts.

ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) Royan Atlantique et du programme EVA17 porté par le Département, quatre chantiers de plantation de haies représentant un linéaire total de 1,5 km ont été organisés en février 2024 avec une trentaine de jeunes en service civique (association Unis Cité) et de la Mission Locale ainsi que des écoliers (CM1/CM2) sur quatre exploitations du territoire. L'un des objectifs poursuivis par la CARA et ses partenaires dans le PAT est d'accompagner les producteurs vers des pratiques agro-environnementales. La (re)plantation de haies en fait partie, car les haies protègent les cultures du vent, luttent contre l'érosion et favorisent la biodiversité, notamment la présence d'auxiliaires de culture (espèces qui trouvent refuge dans les haies et peuvent contribuer à réguler les pucerons par exemple). La CARA accompagne chaque hiver trois à quatre chantiers de plantation de haies au sein d'exploitations locales en mobilisant des élèves. En amont, elle réalise des animations en classe pour sensibiliser les enfants et leur apprendre les étapes de la plantation.

AVEC L'AIDE ALIMENTAIRE, MIEUX MANGER POUR TOUS

La CARA a été retenue pour l'appel à projet étatique « mieux manger pour tous », afin de redistribuer les productions des agriculteurs locaux et des cantines aux personnes en précarité alimentaire.

Cette initiative innovante a pu voir le jour grâce à la mobilisation des associations caritatives, en partenariat avec les producteurs locaux, les restaurants scolaires, les magasins spécialisés et l'entreprise IEPR Services. Sur le territoire de la CARA, huit associations d'aide alimentaire œuvrent activement à la distribution de denrées alimentaires pour près

de 1800 bénéficiaires. Mais depuis quelques années, elles font face à une baisse des dons en quantité et en qualité, notamment en fruits et légumes frais.



©Alexandre Garcia

Afin de leur apporter son aide, la CARA s'est portée candidate en 2023 à l'appel à projet « manger mieux pour tous » lancé par l'État et doté d'un fonds de 60 millions d'euros, dont 20 millions pour les projets des collectivités. Sa candidature ayant été retenue, l'intercommunalité a reçu un soutien financier de 60 000 euros pour permettre aux personnes les plus modestes de bénéficier d'une alimentation plus saine. L'action consiste à mettre en place une coordination territoriale afin d'augmenter la part de produits locaux et de qualité, notamment les fruits et légumes, dans le cadre des distributions d'aide alimentaire effectuées par les associations.

UNE JOURNÉE DÉDIÉE À L'ALIMENTATION LOCALE

Plus de 400 personnes ont participé, le 19 octobre 2024 à Étaules, aux animations organisées par la CARA sur le thème de l'alimentation locale. Pour la première fois ouverte au grand public, cette seconde journée « agriculture et alimentation » avait pour but de renforcer l'implication des citoyens dans toutes les initiatives visant à faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale et des productions de qualité.



Plus de
4 TONNES
DE PRODUITS FRAIS LOCAUX

ont été livrés par IEPR Services aux associations d'aide alimentaire.



FAIRE DU NAUTISME UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Par le biais de son sixième schéma nautique territorial 2024-2026, la CARA met en œuvre seize actions en lien avec le réseau territorial composé des communes, des prestataires nautiques et de l'Office de tourisme communautaire Royan Atlantique.

LE NAUTISME PRATIQUÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

La CARA finance des activités nautiques scolaires, permettant chaque année à 2100 élèves de CE2, CM1 et CM2 de s'initier à la pratique du surf, du kayak et de la voile dans neuf bases nautiques du territoire. En parallèle de ces activités, des outils pédagogiques du littoral sont proposés aux enseignants pour développer une culture maritime, en lien avec le patrimoine historique et naturel, les métiers ou les paysages... Le service nautisme et l'inspection de l'Éducation nationale ont, en 2024, conçu les contenus et la maquette d'un livret de découverte en lien avec les partenaires et les services de la CARA compétents.

LES SPORTIFS SOUTENUS JUSQU'AU PLUS HAUT NIVEAU

L'axe 2 du schéma nautique vise à promouvoir l'attractivité du sport fédéral auprès des jeunes du territoire, et à soutenir la vie et les activités associatives des clubs. La CARA soutient ainsi les sections sportives voile au collège Zola (24 élèves) et au lycée Cordouan (24 élèves) et accompagne la création d'une section à horaires aménagés au collège Fernand Garaudeau de La Tremblade (8 élèves). Six projets de développement sportif des clubs (surf, handivoile, sauvetage sportif, voile, char à voile) ont par ailleurs été accompagnés en 2024 pour un budget total de 35 000 €. Neuf sportifs de haut niveau ou de niveau international ont également été souten-

nus pour un montant global d'aide de 20 000 €. Lors de la remise des trophées nautiques, le 7 décembre 2024, la CARA et ses partenaires ont célébré 62 sportifs nautiques du territoire et salué leurs performances. Parmi elles, on peut compter une championne du monde et un vice-champion du monde de dériveur Open Skiff, une championne du monde de sauvetage sportif, un équipage champion du monde de catamaran Nacra 15 et un champion du monde de char à voile. Tous ont été valorisés par le biais d'une campagne d'affichage.

LES LOISIRS NAUTIQUES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

Consacré aux loisirs nautiques, l'axe 3 du schéma nautique renforce la visibilité de l'offre et facilite l'accès aux activités pour le plus grand nombre de personnes. La CARA poursuit son partenariat avec l'OTC pour accompagner les prestataires nautiques dans la valorisation de leurs offres sur les supports de promotion de l'OTC. En 2024, huit structures se sont engagées dans la création de Détours sur l'eau, pour allier la découverte du nautisme à celle du patrimoine naturel. Trois jours de formation ont été organisés pour concevoir ces nouveaux produits et rédiger les argumentaires de promotion. Six projets largement dédiés à l'accès des pratiques pour les personnes en situation de handicap ou en réinsertion ont bénéficié d'un soutien de 23 500 €.

LA NOTORIÉTÉ NAUTIQUE DU TERRITOIRE RENFORCÉE PAR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Après une première édition plébiscitée en 2022, la CARA, avec l'appui de ses partenaires, a de nouveau été retenue

par OC Sport Pen Duick pour accueillir sur le territoire la deuxième escale de la Solitaire du Figaro Paprec, l'une des prestigieuses courses à la voile en solitaire et par étapes. Du 4 au 8 septembre, 35 000 personnes ont bénéficié des animations organisées au village de la Solitaire, sur l'esplanade Kérimeil à Royan pour que cet événement sportif nautique soit également une fête populaire à terre. Les rencontres avec les marins, les visites des bateaux, l'arrivée et le départ ont été particulièrement prisés.

DES PROFESSIONNELS MIEUX FORMÉS

Les actions prévues à l'axe 5 du schéma nautique ont pour ambition de favoriser la montée en compétence des professionnels du nautisme et de renforcer les liens entre les acteurs nautiques, leurs partenaires institutionnels, les usagers et les gestionnaires du littoral. Douze jeunes ont obtenu en 2024 le certificat de qualification professionnelle Initiateur voile. Dans le cadre de la formation des guides du projet Détours sur l'eau®, les structures nautiques ont été sensibilisées à l'environnement littoral et au patrimoine local. Deux temps de rencontres entre les prestataires ont été organisés en juin et en octobre.





Appel à projet événementiel
6 ÉVÉNEMENTS
soutenus en 2024 à hauteur de
46 500 €



DE NOUVEAUX PARCOURS POUR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

DE NOUVEAUX PARCOURS POUR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le service des activités de pleine nature de la CARA poursuit la vérification et l'entretien du réseaux cyclotouristique, VTT, pédestre, équestre et de course d'orientation, totalisant 1174 km et 8479 marques de balisage. Il assure le relevé mensuel des fréquentations par 21 éco-compteurs, en partenariat avec le Département, l'ONF, le Conservatoire du Littoral et les instances fédérales. Il missionne IEPR, entreprise d'insertion par l'emploi, dont il a refondu les modalités d'intervention. Plusieurs réalisations ont été finalisées en 2024 avec le balisage de la Route d'Artagnan (89 km), la déviation de la Vélodyssée dans la forêt des Combots face au recul du trait de côte, ou encore le balisage de la traversée de la Seudre par le bateau passeur.

Trois circuits « Détours à » sont en cours de création à Saint-Augustin (7,8 km, 60 balises), Breuillet (6 km, en cours de balisage) et Arvert (4,7 km, en cours de balisage), impliquant repérage sur le terrain, numérisation des traces et géolocalisation des points de balisage. Huit stations de gonflage/réparation pour les vélos ont été posées à Cozes, Saint-Augustin, Mornac-sur-Seudre, Royan, Arces-sur-Gironde, Médis, Saint-Sulpice-de-Royan et La Tremblade – Ronce-les-Bains.

Éditées respectivement à 24 000, 4 000, 5 000 et 5 000 exemplaires, les cartes thématiques vélo, vtt et pédestre et le livret « Détours Royan Atlantique » ont été diffusées par la CARA, l'OTC et les mairies auprès du grand public et des socio-professionnels tout au long de l'année. Le carnet de voyage à vélo qui assure la mise en valeur du tour Royan Atlantique en trois jours a été diffusé par l'OTC à 500 exemplaires. En complément des éditions papier, l'information est réalisée via le site web de la CARA, les pages Facebook et Instagram Balades à Vélo Royan Atlantique, Balades à Pied Royan Atlantique, Balades à Cheval Royan Atlantique, l'application numérique Loopi, les plateformes numériques Outdooractive et Hudada.



Nouvelle opération de compensation carbone

Afin de compenser les émissions carbone du véhicule thermique du service activités de pleine nature en 2023,

**DIX
ARBRES**
ont été offerts & plantés à
ÉPARGNES
dans le cadre d'un projet
conduit avec la commune
et l'école.





PLAN PISCINES : RÉPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS

Le plan piscines de la CARA, approuvé par le conseil communautaire du 18 juillet 2022, se veut un projet intercommunal pour répondre aux attentes et besoins des usagers de notre territoire (résidents, élèves, sportifs, touristes...), en veillant à la maîtrise des coûts et à la sobriété énergétique.

Le pré-programme du plan piscines a été finalisé par la CARA et validé par les élus communautaires, et le choix du mode de gestion par contrat de concession (20 ans) a été retenu en début d'été 2024. Après une phase de consultation, trois candidats ont été admis à remettre une offre pour la conception et la réalisation de trois équipements à Royan, Étaules et Cozes ; la gestion et l'exploitation technique et commerciale des quatre équipements du plan Piscines : Royan, Étaules, Saujon (après réhabilitation par la CARA) et Cozes ; l'entretien courant, la maintenance préventive et curative, et le gros entretien de renouvellement sur la durée du contrat.

Les principaux objectifs de la CARA sont d'assurer l'apprentissage de la natation auprès des élèves et de développer les activités sportives et ludiques/aqualudiques.

Le montant prévisionnel du coût des travaux s'élève à 33,2 M€HT.





Les événements mis en œuvre par la direction des affaires culturelles ont su rencontrer leur public, résidents ou visiteurs dans leur diversité sociale, culturelle, générationnelle.... L'ensemble de ses actions participent aux enjeux de visibilité, d'attractivité et de qualité de vie du territoire.

LES JEUDIS MUSICAUX, UNE SAISON MUSICALE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Riches du succès affiché depuis leur mise en place, les Jeudis Musicaux contribuent à la valorisation des édifices cultuels du territoire à travers une programmation musicale au rythme du classique, de juin à septembre. Retour sur cette 36^e édition : 32 concerts organisés (Église de Arcess-sur-Gironde en travaux), 32 communes mobilisées, autant d'associations-relais, 101 artistes de renommée nationale et internationale accueillis, nombreux partenaires et prestataires impliqués, accessibilité tarifaire maintenue (prix d'entrée 16€ - gratuit pour les moins de 16 ans) et la prévente des billets assurée sur un échelonnement mois par mois. Le nouvel horaire des concerts avancé à 20 heures, a été apprécié du public.



**5 643 ENTRÉES
dont 4 984 payantes**

soit un taux de remplissage proche
des 99%
et un objectif budgétaire atteint.

**130 NUITÉES,
PLUS DE 320 REPAS,
30 TRANSFERTS
D'ARTISTES ASSURÉS.**

« Un évènement intercommunal par excellence »

La réussite des Jeudis Musicaux s'apprécie également en terme d'exigence et de qualité à plusieurs niveaux :

- La programmation : grande variété d'artistes (accomplis ou prometteurs), de programmes (du médiéval au contemporain, ouverture vers le jazz) et d'instruments.
- La recherche de l'adéquation parfaite entre les lieux, la sonorité, l'espace scénique et la jauge des édifices.
- L'accueil des artistes et du public. Le rôle de chaque intervenant compte dans cette équation.
- La coordination des prestataires techniques et la mise en place des espaces.

- Une communication adaptée et en capacité d'accompagner et promouvoir, non pas un festival, mais une saison musicale de quatre mois.

Les Jeudis Musicaux ont ainsi gagné au fil des années une véritable reconnaissance tant auprès des artistes que de la presse spécialisée. La confiance qui s'est instaurée entre les différents acteurs de cet événement vient renforcer son ancrage et la mobilisation de chacun contribue à son succès.

*« En 2024, les Jeudis Musicaux ont reçu le soutien
d'un mécène à travers l'AG2R La Mondiale
pour la vitalité artistique »*



©Julia Hasse

LA MAISON DES DOUANES

Lieu dédié à l'art et la culture, la Maison des Douanes accueille d'avril à novembre depuis 2017, des expositions riches, originales et variées qui ont su constituer d'emblée un vrai public pour cet espace privilégié. Plus de 141 800 visiteurs ont ainsi découvert les expositions de Jephian de Villiers, Alben, Titouan Lamazou, CharlElie Couture, Corto Maltese, Rebecca Louise Law/Ayline Olukman, et en 2024, Jackie l'Amérique des Kennedy.

Les objectifs et caractéristiques des actions engagées par la CARA sont les suivants :

- Valoriser un patrimoine architectural et naturel exceptionnel,
- Maintenir l'exigence de qualité artistique dans la programmation des expositions,
- Affirmer l'accessibilité et l'ouverture à un large public (prix d'entrée, boutique, médiation, animations sur site ou décentralisées),
- Susciter la curiosité, par la diversité des formes artistiques,
- Contribuer à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

L'exposition Jackie, l'Amérique des Kennedy a reçu un bel accueil du public, touché par cette thématique. Les visites commentées du commissaire d'exposition ont été très suivies et appréciées, tout comme les actions de médiation, visites

et ateliers, proposés par les médiatrices de la Maison des Douanes. La boutique, avec des produits adaptés aux thèmes de l'exposition, a bien fonctionné malgré une thématique plus spécifique que les autres années et des articles plus onéreux.



24 779 VISITEURS
ont ainsi parcouru les lieux
du 6 avril au 3 novembre
soit la troisième meilleure
fréquentation après
TITOUAN LAMAZOU
et
CORTO MALTESE

L'analyse des origines géographiques des visiteurs a révélé une forte fréquentation en provenance de la région Nouvelle-Aquitaine mais aussi de l'Ile de France et du Centre-Val de Loire.

QUAND LES JEUNES S'INITIENT AUX ARTS

Les événements organisés à la Maison des Douanes offrent un cadre idéal pour sensibiliser les enfants et adolescents au travail des artistes et à leur création. La direction des affaires culturelles propose des visites, des ateliers et des animations conçus spécialement pour ce jeune public, en lien avec l'Éducation Nationale. Les objectifs étant de leur transmettre le goût de la découverte, susciter leur curiosité, développer leur esprit critique et enrichir leur créativité.



LES SENTIERS DES ARTS UN RENDEZ-VOUS CULTUREL ET ARTISTIQUE AUTOMNAL

Les Sentiers des Arts sont nés de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient art et patrimoine. Cette démarche permet d'investir de nouveaux lieux de présentation hors les murs, de valoriser un environnement naturel et architectural, à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

En 2024, les Sentiers des Arts « Regards hors saison » se sont déroulés du 21 septembre au 17 novembre sur les communes de Meschers-sur-Gironde et Semussac. Neuf artistes dont les œuvres s'inspiraient des lieux, de l'histoire ou d'un paysage ont été sélectionnés. La soirée inaugurale de cette douzième édition a permis de découvrir le travail d'une artiste spécialiste de spectacles à partir de séquences de bodypainting. Des animations ont été proposées, générant des rencontres privilégiées entre les artistes, les enfants et les habitants, tout au long de la manifestation. En lien avec les Grottes de Régulus, un parcours s'est déroulé en présence de personnages fantastiques de l'artiste La Mouche des Marquises.

« Un territoire en capacité de proposer une découverte originale de son patrimoine »

Les Sentiers des Arts, ce sont :

- Au moins deux communes impliquées chaque année et des découvertes d'espaces privilégiés ou de lieux plus intimes.
 - Trois territoires partenaires depuis 2016 (CARA, Communautés de communes de la Haute Saintonge et de l'Estuaire), la direction des affaires culturelles est à l'initiative du projet depuis douze ans et reste le pilote de cette manifestation.
- Une belle fréquentation du public (habitants du territoire et de la région, amateurs d'art contemporain et touristes).
- Six visites commentées sur le parcours de Meschers-sur-Gironde (150 personnes), cinq ateliers artistiques (en famille à Semussac, plus de 40 personnes) ont été organisés avec les médiatrices du service des affaires culturelles.
 - Des spectacles tout public organisés entre mi-septembre et mi-novembre.



Entre 8 et 10 000 visiteurs estimés et plus de 1 500 scolaires de la CARA

parcourent les Sentiers des Arts chaque année.

40 enseignants ont en effet rencontré les artistes

le temps de résidence afin de revenir en autonomie avec leurs élèves.

TRENTE-CINQ CLASSES D'ÉCOLES PRIMAIRES

du territoire ont ainsi découvert les Sentiers.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES À CARACTÈRE INTERCOMMUNAL

La CARA apporte son soutien à un certain nombre de manifestations culturelles proposées sur le territoire par des associations qui œuvrent pour la diffusion de la culture dans sa diversité artistique. En 2024, 23 dossiers ont été instruits, puis présentés en commission culture avant de recueillir un vote favorable du Conseil communautaire.

GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royanais durant la Seconde Guerre Mondiale ainsi qu'au monde rural à travers une collection agricole. Ces biens sont gérés par la Direction des Affaires Culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets associatifs locaux. Tel a été le cas sur la commune de Semussac, avec le prêt d'une

locomobile canadienne. Par ailleurs, la CARA a effectué l'inventaire de la collection de plaques émaillées issue de la collection agricole, mettant à jour plus de 142 plaques, 31 bidons, 2 caisses et 14 boîtes en fer blanc. Cette collection importante est un marqueur de l'évolution de la publicité sur plaques émaillées (matière, graphisme, formes, couleurs, fabricants...) du début du XXe siècle aux années 60. Elle témoigne aussi des pratiques agricoles du siècle dernier.

INVENTAIRE DES SALLES DE SPECTACLE

Dans le cadre de la convention passée avec l'APMAC, missionnée par la Région Nouvelle Aquitaine pour réaliser un inventaire des lieux scéniques, la CARA a commencé à effectuer un recensement des équipements culturels des communes du territoire. Cette démarche conduira à alimenter une base accessible en extranet afin de permettre aux usagers, acteurs culturels, artistiques et acteurs locaux, de se faire une idée la plus précise des lieux.

2

Un territoire engagé dans les transitions



UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

En 2024, la CARA a amplifié son travail autour de l'élaboration d'une stratégie politique pour la transition énergétique et durable.

Après une vacance de poste, le dernier trimestre de l'année 2024 a été consacré à la reprise en force du suivi des actions du plan climat air énergie territorial, dont les six axes opérationnels sont :

1. Réduire la dépense énergétique du secteur résidentiel ;
2. Réduire les émissions liées aux déplacements ;
3. Accompagner les activités économiques ;
4. Développer les énergies renouvelables sur le territoire ;
5. Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique ;
6. Mobiliser les acteurs.

La CARA saisit cette opportunité pour intégrer ses ambitions de développement durable au cœur du bien-être de ses habitants. Ainsi les collectivités s'inscrivent et participent aux objectifs nationaux inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte à l'horizon 2030 qui portent sur la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, la réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et obtenir 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

S'engager dans la diversité énergétique

En 2024, la CARA a organisé des rencontres avec ses communes pour évoquer les sujets liés à la mise en place des zonages d'accélération pour la production d'énergies renouvelables, pour les communes volontaires. Elle a également organisé en partenariat avec Enedis un temps d'échange sur l'autoconsommation collective. Elle a présenté aux communes le potentiel que représente cette piste de production d'énergie, en lien avec les obligations de couverture des surfaces de parking, soit par des énergies renouvelables, soit par de la végétation. La CARA accompagne également les porteurs de projets privés et publics afin de les conseiller dans leurs réflexions en matière de sobriété mais également en matière de production d'énergies renouvelables.

Régie photovoltaïque communautaire. Enfin, la CARA dispose d'une régie photovoltaïque dédiée qui lui permet de répondre à ses ambitions de décarbonation sur son propre patrimoine. Aujourd'hui, cette régie gère différentes installations solaires sur ses bâtiments (centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, atelier de découpe de Saujon...), ou en ombrrière (parking de la gare de Saujon). Elle a étudié en 2024 différents sites et notamment la possibilité de produire des énergies renouvelables sur l'ancienne décharge de La Tremblade. Ce grand projet nécessite des autorisations que la CARA travaille avec les autorités de l'État. Elle participe également à la définition des projets de construction et de réhabilitation afin d'étudier la faisabilité de production d'énergies renouvelables pour chaque projet (réhabilitation de la déchèterie de Royan...)



CARARÉNOV', PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

En 2024, la CARA a poursuivi son accompagnement dédié à la rénovation de l'habitat, en complément du programme d'intérêt général à destination des ménages très modestes. Elle a mis en œuvre durant cette année le nouveau dispositif « Mon accompagnateur rénov' » en complément des dispositifs comme maprimerenov'.

CaraRénov' est un guichet unique d'accompagnement de la rénovation énergétique. Ce dispositif est ouvert à tous les propriétaires, sans condition de ressources. Les conseillers accompagnent le particulier sur les travaux à entreprendre en présentant l'ensemble des aides auxquelles il peut prétendre. Ils mettent en relation les particuliers avec les professionnels locaux bénéficiant du label RGE (reconnus garant de l'environnement). Lors de la consultation des entreprises, ils vérifient les éléments indispensables sur les devis avant de déposer une demande de subvention sur maprimerénov ou de prime énergie. L'information fournie est adaptée au ménage, neutre et gratuite. Elle

vise à permettre à tous les ménages (précaires ou non) de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante dans la recherche des meilleures solutions et conditions pour leur projet de rénovation énergétique en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (financier, juridique, technique et social).

En complément, la CARA, l'Anah et leurs partenaires impliqués localement ont décidé d'une stratégie à mettre en œuvre pour améliorer les logements à l'échelle des 33 communes. Le programme d'intérêt général (PIG) CaraRénov' s'imposait comme l'outil incontournable, avec un objectif de

420 logements améliorés pendant la durée du PIG qui est de trois ans.



La plateforme CaraRénov' a enregistré

1 055 CONTACTS

durant l'année 2024,
et a accompagné
financièrement

185 MÉNAGES.

Elle a reçu 334 ménages
en rendez-vous
personnalisés.

Enfin, CaraRénov' peut réaliser un accompagnement global. Afin de renforcer son accompagnement auprès des particuliers, la plateforme a été labellisée en 2024 « Mon accompagnateur renov' ».



©DR

CAP SUR LA CROISSANCE BLEUE

La CARA et trois autres collectivités élaborent une stratégie commune pour assurer le développement durable des filières liées à l'océan. Pêche, conchyliculture, nautisme ou tourisme : l'objectif consiste à bâtir la croissance bleue de demain au service du développement économique local et de l'environnement.

Dans le cadre de la mission « croissance bleue », les communautés d'agglomérations Royan Atlantique (CARA) et Rochefort Océan (CARO) et les communautés de communes du bassin de Marennes (CCBM) et de l'île d'Oléron (CCIO) ont lancé une étude sur le potentiel énergétique offert par la mer (houle, courant, gradient de températures). Une première phase de cette étude sur les énergies marines renouvelables (EMR) a permis d'identifier quatre technologies d'intérêt pour le territoire Iles et Estuaires Charentais : l'hydropotier, le houlomoteur, la thalassothermie et le photovoltaïque flottant. Lors d'une deuxième phase, l'étude a pour objectif de fixer le dimensionnement des projets, l'évaluation des enjeux environnementaux et la perception locale.

Un court-métrage sur les métiers de la mer

Dans le cadre de la mission « croissance bleue », un court-métrage de trente minutes a été réalisé par John Duquoc et Sylvain Lapetitte (Bundle Communication) « Les gardiens des pertuis » : paysages et métiers des îles et estuaires charentais. Celui-ci met en lumière la diversité et la richesse des métiers et des paysages locaux. Six portraits ont été réalisés : un pêcheur, un ostréiculteur, un chantier naval, un mareyeur, un gestionnaire d'espace naturel protégé et un club de voile. Chacun d'eux partage, avec passion, sa vision du métier pour inspirer les jeunes du territoire. Lien : <https://video.agglo-royan.fr/w/2qnyhBREGHsnW8SoQQYbct>



Une nouvelle charte graphique est désormais utilisée pour tous les supports de communication de la mission croissance bleue. Cette charte s'accompagne d'un logo, d'un flyer et d'un kakémono pour les participations à des événements.

Afin de promouvoir la démarche croissance bleue auprès du grand public et des acteurs publics et privés, une conférence sur le thème : « Pertuis Charentais : environnement, climat et conchyliculture » a été organisée lors de la réception de la Solitaire du Figaro Paprec 2024, et animée avec des interventions du Comité régional conchylicole de Charente-Maritime (CRC17) et de Fabrice Pernet, chargé de recherche à l'Ifremer de Brest et spécialiste de l'incidence du dérèglement climatique sur la conchyliculture. Dans ce même objectif, la thématique croissance bleue était présente au salon des pêches de Royan en avril et au Tour Charente-Maritime du 5 au 9 juillet 2024.



200 combinaisons recyclées

lors de la collecte annuelle des combinaisons en néoprène, depuis les bases nautiques de la CARA pour une mise à disposition à des associations ou le recyclage par l'entreprise

Soorüz
à La Rochelle.



PRÉServation et valorisation des marais salés de la Seudre

La CARA poursuit son action en faveur des marais salés de l'estuaire de la Seudre, en partenariat avec la Communauté de communes du bassin de Marennes, en mobilisant les différents acteurs du territoire autour de la stratégie définie collectivement.

Redynamiser le marais. La préservation de cet espace aménagé par et pour les activités humaines est indissociable du maintien d'activités durables qui assurent son entretien et lui permettent d'accueillir une riche biodiversité. Dans cette perspective, les réflexions se poursuivent pour **préciser le potentiel de réhabilitation du marais et lutter contre la déprise**. Les travaux cartographiques, mais également les prospections terrain menées avec le groupement qualité huîtres Marennes-Oléron ont mis en évidence l'imbrication des usages. Cela soulève l'importance de travailler sur les modalités de cohabitation des différentes activités, afin d'assurer un entretien global du marais.

En complément des activités bien connues du territoire – conchyliculture et élevage bovin en tête – d'autres pistes de valorisation économique sont explorées. Ainsi, une attention particulière a été portée sur l'activité qui, historiquement, a conduit à l'aménagement du marais : **la production de sel**. Aujourd'hui, trois sauniers, dont deux sur le territoire de la CARA, exercent toujours cette activité, qui attire de nouveaux porteurs de projets. Aussi, une étude a été confiée à l'Association des étangs et marais de l'île de Ré afin d'identifier le potentiel de développement de la saliculture. À partir d'analyses cartographiques et de prospec-

tion sur le terrain, ce travail permettra d'identifier des marais susceptibles d'être réhabilités en marais salants, et d'estimer le potentiel économique d'installation de nouveaux professionnels. Activité traditionnelle du marais par excellence, la saliculture est une activité parfaitement adaptée à ce milieu, qui contribue à son entretien, à la préservation de sa biodiversité et de ses paysages. En 2025, l'accent sera mis sur le potentiel de valorisation des plantes du marais (telles que la salicorne ou encore l'obione) et le développement de cette filière.

S'adapter aux changements climatiques. Les collaborations avec le Syndicat mixte du bassin de la Seudre se poursuivent également, pour améliorer la compréhension du fonctionnement hydraulique du marais. Une modélisation est ainsi en cours, confiée à l'Unima, pour mieux appréhender les effets de l'augmentation du niveau de la mer, conséquence du changement climatique, sur le fonctionnement hydraulique du marais. L'objectif est d'anticiper les potentielles conséquences sur l'alimentation en eau des différentes « prises de marais » (capacités de remplissage et de vidange des bassins notamment). Ainsi, la stratégie de réhabilitation du marais pourra être adaptée en priorisant les zones les plus adaptées à moyen et long terme.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Face au développement de plus en plus visible du Baccharis, un arbuste considéré comme une espèce exotique envahissante, un inventaire a été mené en 2023 pour évaluer sa dispersion. Ce travail a permis de montrer que l'ensemble du marais est colonisé. Un document de sensibilisation a été réalisé pour inciter les propriétaires de marais à le détruire. Une stratégie globale de lutte sera élaborée courant 2025.



CONTRIBUEZ À LA
LUTTE CONTRE
LE BACCHARIS

UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE
QUI MENACE NOS MARAIS



Sensibiliser au marais. Les actions de communication à destination du grand public se sont également poursuivies : sorties « Tous Dehors » avec Natura 2000, stands sur la Remontée de la Seudre ou encore à la première édition des « Fêtes de l'Ostra » célébrant les huîtres Marennes Oléron ont été l'occasion de faire découvrir le marais aux petits comme aux grands. Un regard extérieur sur le territoire a également été apporté par des étudiant·e·s de l'École d'architecture et paysage de Bordeaux (ENSAP), dans le cadre d'un partenariat développé depuis 2022. Parmi les éléments qu'ils ont exposés à Saujon, on retiendra notamment une carte des paysages du marais, des dessins et aquarelles ou encore un leporello des projets.



Des participants des Fêtes de l'Ostra testent leurs connaissances du marais de la Seudre en jouant au « Jeu de l'Echasse blanche » © CCBM-CARA



Carte des paysages du marais de la Seudre interprétés par les étudiants de l'ENSAP © CCBM-CARA



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Impératif : Logos de la CARA + CCBM + Région + UE avec la mention « La coordination de la démarche est cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne avec le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) ».

LES COMMUNES ACCOMPAGNÉES DANS L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL

Pour aborder les mutations des stations balnéaires, les communes et la CARA peuvent s'appuyer sur le GIP Littoral, un groupement d'intérêt public néo-aquitain spécialisé dans la gestion des espaces littoraux le GIP Littoral. Il porte les démarches aménagement durable des plages (ADP) et aménagement durable des stations (ADS) et permet notamment dans les phases de concertation de mettre les partenaires autour de la table (l'État, la Région, le Département, l'Office national des forêts). LA CARA a accompagné

en 2024 les communes dans la mise en œuvre des démarches aménagements durables des stations (ADS). **Accompagnement de la commune de La Tremblade** : la commune a engagé en fin d'année 2022 les démarches afin de déposer son dossier de candidature à la démarche ADS. Celle-ci a été examinée en 2023 par les instances du GIP littoral. Le diagnostic et le programme d'actions ont été engagés en 2023, avant une livraison du projet en 2024 et après un travail important de concertation.



ASSAINISSEMENT : PLUS DE 16 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX PROGRAMMÉS

Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une compétence phare de la CARA, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de cinquante ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchyliologiques...) et en évitant tout risque sanitaire. La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale. Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de dix agents, dont la chef de service-DGST.

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...).

Le réseau est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 1 008 km de canalisations (756 km en gravitaire et 252 km en refoulement) ;
- 445 postes de refoulement dont 305 sont télésurveillés et 35 sont équipés de groupes électrogènes fixes (des groupes électrogènes mobiles sont également à disposition pour les autres postes) ;
- 50 unités de lutte contre les odeurs.

Il est de type séparatif, ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

Les unités de traitement. Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 « stations d'épuration » (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Environ 92 % des habitations
du pays royanais bénéficient de ce service
ce qui représente

72 468 ABONNÉS

- 11 « lagunes » : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chénac-Saint-Seurin-d'Uzet, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- 5 « filtres plantés de roseaux » : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux, Corme-Écluse ;
- 1 « filtre à sable » : Sablonceaux/Le Pont ;
- 1 « disque biologique + filtres plantés de roseaux » : Cozes/Javrezac.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de neuf ans.

CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05 46 77 99 17 (24h/24 et 7j/7)

PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Programmation de travaux 2024 pour un montant total de 16 325

300 € HT (2 149 300 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 14 176 000 € HT pour les travaux de réhabilitation).

- **Extension de réseaux** notamment au Chay – rue de la Petite Gorce / rue de la Maisonneuve, à Médis – Les Renesmes.

- **Réhabilitation de réseaux** notamment à Cozes – route de Royan ; Meschers-sur-Gironde – Poste et canalisation de refoulement du Fagnard ; Royan – Front de Mer et poste de refoulement général de Pontaillac ; Saint-Georges-de-Didonne – poste de refoulement général Le Chata ; Saujon – rue des Pêcheurs et Vaux-sur-Mer – boulevard Côte de Beauté.

- **Divers** : REUT Cozes ; méthanisation des boues (études, maîtrise d'œuvre) ; Étaules – luttes contre les odeurs ; STEP Les Mathes : travaux sur réseau pour fonctionnement annuel.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Développement de la réutilisation des eaux usées traitées

Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA réfléchit depuis plus de vingt ans à développer la réutilisation des eaux traitées notamment en agriculture. La REUT participe à l'économie circulaire de l'eau en donnant de la valeur aux eaux traitées au bénéfice du territoire. La REUT est déjà en place pour l'arrosage du golf de Royan ainsi que pour le golf de La Palmyre et les espaces verts du Club Med.

- Des **bornes vertes** ont été installées sur la STEP de Saint-Palais-sur-Mer et la STEP de Saint-Georges-de-Didonne, après obtention des arrêtés préfectoraux d'autorisation et mise en place d'unités de traitement pour produire des eaux traitées destinées à l'arrosage manuel des espaces verts.

- **REUT Cozes** : le projet prévoit la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Cozes pour irriguer environ 100 hectares de noyers et de céréales pour trois agriculteurs. La maîtrise d'œuvre du projet est en cours pour finaliser le projet et lancer les travaux avec comme objectif la première goutte d'eau issue de la REUT pour la saison 2026.

- **REUT agricole STEP Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes** : le projet prévoit la réutilisation des eaux usées de ces deux stations pour l'irrigation agricole sur le secteur de la Seudre afin de préserver la ressource en eau (environ 4 millions de m³ concernés pour plus de 120 agriculteurs). La phase avant-projet est en cours avec notamment la recherche de l'optimisation technique et financière.

- **REUT arrosage du golf de Royan et du centre équestre Maine Gaudin** : dans le cadre de la réhabilitation de l'unité de traitement complémentaire, la demande d'autorisation a été déposée et l'appel d'offre pour les travaux lancé.

► **Mise en place de nouveaux dégrilleurs à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer**, conformément au schéma directeur d'assainissement et dans l'objectif d'améliorer et de moderniser les unités de traitement.

QUELQUES CHIFFRES

- 327 170 équivalents-habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.
- Environ 7 millions de m³ d'eaux usées épurées au total en 2024.
- Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de 3 200 hectares avec 51 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture. En 2024, 9 421 tonnes de boues ont été épandues soit 3 049 tonnes de matières sèches avec chaux.
- 7 304 m³ de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans deux stations d'épuration (2 814 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 4 490 m³ à La Tremblade).

► Réduction des entrées d'eaux parasites.

Conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées validé en juillet 2017, des études diagnostiques des réseaux d'assainissement ont été réalisées pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites. Ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2024, ils ont concerné les réseaux de Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon (finalisation de l'étude), Royan (secteur sud), Barzan, Épargnes et Talmont-sur-Gironde, La Tremblade, Les Mathes, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet.

► **Extension du réseau.** Des travaux de mise en place des réseaux, postes de refoulement et de l'unité de traitement ont été réalisés pour « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet. Les travaux sont en phase projet pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac.

► Les travaux réalisés en 2024 (liste non exhaustive) :

- Saint-Sulpice-de-Royan : route de Médis / Route de Rochefort / chemin de la messe : réhabilitation des réseaux gravitaires (530 ml) et réseaux de refoulement (110 ml)
- Vaux-sur-Mer : Boulevard de la côte de Beauté : réhabilitation du réseau de refoulement (300 ml)
- Vaux-sur-Mer : avenue de Nauzan : réhabilitation du réseau gravitaire (400 ml)
- Breuillet : route de Mornac : réhabilitation du

- réseau gravitaire (330 ml)
- Meschers-sur-Gironde : route de Royan : réhabilitation du réseau gravitaire (710 ml)
 - Royan : Front de Mer (partie haute) : réhabilitation du réseau gravitaire (500 ml)
 - Grézac : chemin de la Trière : extension du réseau (550 ml)
 - Mornac-sur-Seudre : chemin du Vert Bois : extension du réseau (115 ml)
 - Arvert : amélioration du fonctionnement des trois postes principaux

BAISSE DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de l'assainissement ont baissé en 2024, avec une diminution de 6,67 € HT/an pour une consommation de 120 m³ ou de 5,01 € HT/an pour une consommation de 80 m³.

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m ³)
Part CARA	44,21	0,2634
Part délégataire	37,21	0,9120

Soit 2,04 € TTC pour une consommation de 120 m³ (total de 244,72 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

Soit 2,41 € TTC pour une consommation de 80 m³ (total de 193,00 € TTC hors redevance Agence de l'Eau).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées. **Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.** Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

Les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. Environ **5 500 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique **deux missions principales : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.** Cette vérification est également effectuée lors des ventes.

En 2024 :

- **65 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conforme** (125 en 2023) ;
- **157 contrôles des installations existantes dont 149 dans le cadre de ventes immobilières** (135 en 2023 pour 132 ventes).



À ce jour,

TOUTES LES COMMUNES DE LA CARA
ont fait l'objet du premier diagnostic de fonctionnement y compris les bâtiments dans les zones ostréicoles.
ENVIRON 80 %
des installations sur la CARA sont en bon état de fonctionnement sans incidence majeure sur l'environnement ou la santé.

LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 20 novembre 2023 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.



©DR

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE POUR TOUS LES USAGERS

« L'eau, on l'aime, on la préserve » :
une campagne de sensibilisation et
un enjeu stratégique pour la CARA



Sur un territoire aussi attractif et touristique que la CARA, la préservation de la ressource en eau potable est un enjeu majeur, particulièrement en période estivale où la fréquentation et les besoins augmentent fortement. Depuis 2023, Eau 17 déploie chaque année la campagne « L'eau, on l'aime, on la préserve », du printemps à la fin de l'été, pour encourager les économies d'eau auprès des habitants, des professionnels et des touristes.

Une campagne sur-mesure pour le territoire. Cette campagne s'appuie sur la diffusion de kits de sensibilisation (affiches, vidéos, stickers, ...) adaptés aux enjeux locaux. Elle cible notamment les hébergeurs touristiques, les campings, les résidences secondaires et les visiteurs de passage, pour qui la

consommation d'eau connaît des pics en été.

L'opération témoin menée en 2024 auprès de trois campings de la CARA illustre cette démarche : rencontre des gestionnaires début juin pour présenter l'opération, les sensibiliser et leur remettre les outils de communication dédiés, puis formation des salariés pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la préservation de l'eau auprès des vacanciers. En parallèle, d'autres campings ont vu leur consommation suivie sans être informés, afin de mesurer l'incidence réelle de la communication sur les consommations d'eau.

Une mobilisation collective et institutionnelle. La CARA s'est fortement impliquée dans le relais de la campagne : affichage dans les abribus, diffusion sur le site internet, partage de la vidéo « D'où vient l'eau de Royan Atlantique » et mobilisation des acteurs locaux. Plusieurs milliers de visiteurs ont ainsi été sensibilisés lors des événements et sur les sites touristiques, avec une forte visibilité de la campagne sur l'ensemble

du territoire grâce à l'engagement des collectivités et des partenaires institutionnels.

En 2024, Eau 17 s'est également mobilisé sur plusieurs événements majeurs du territoire pour sensibiliser différents publics à la préservation de la ressource en eau :

- ▶ **Village olympique à Saint-Palais-sur-Mer** : le 29 mars avec les enfants des écoles du territoire, puis le 30 mars auprès du grand public.
- ▶ **Remontée de la Seudre** : le 31 août, événement grand public axé sur la découverte et la protection du fleuve.
- ▶ **Week-end de la glisse à Pontailiac** : du 13 au 15 septembre, Eau 17 animait un stand sur la plage aux côtés de la SEPRA, exploitant du service d'eau potable de la CARA. La fontaine à eau d'Eau 17 permettait aux sportifs de bénéficier d'une eau fraîche sur la plage, tandis que le grand public de passage pouvait découvrir l'origine de l'eau potable de Royan Atlantique et être sensibilisé aux économies d'eau.



©DR

OPÉRATION DE TRAÇAGE DE LA SEUDRE

En août 2024, la Seudre a pris une teinte verte fluorescente, attirant l'attention des riverains et des visiteurs du territoire. Cette coloration spectaculaire n'était pas le fruit d'une pollution, mais constituait le point d'orgue d'une opération scientifique majeure menée par Eau 17, en partenariat avec la commune de Saujon, pour renforcer la protection des captages d'eau potable de Le Chay et Saujon.

Un protocole scientifique rigoureux. Le traçage colorimétrique est une méthode éprouvée pour mieux comprendre les circulations d'eau entre la rivière, la nappe et les captages stratégiques du secteur. Concrètement, un colorant inoffensif a été injecté dans la Seudre afin de vérifier l'existence d'éventuelles connexions hydrogéologiques entre la rivière et les captages voisins. L'objectif scientifique de cette opération

était double : affiner la connaissance des échanges entre eaux superficielles et souterraines et anticiper les risques de pollution pouvant menacer la ressource en eau potable. Les données recueillies permettront de cibler les mesures préventives ou correctives à mettre en œuvre.

En amont de l'intervention, un important travail de communication a été mené auprès des élus, des associations de pêcheurs, des professionnels du tourisme et des habitants. L'objectif : informer et rassurer sur la nature inoffensive et temporaire du colorant, et expliquer l'intérêt de la démarche pour la sécurité de l'eau potable. Le jour du traçage, la Seudre colorée a suscité curiosité et émerveillement, offrant une occasion unique de sensibiliser le grand public à la fragilité de la ressource et à la nécessité de protéger les captages. Cette opération, à la fois technique et pédagogique, incarne la volonté d'Eau 17 de mobiliser tous les acteurs autour de la gestion durable de l'eau et de la sécurité de l'alimentation en eau potable.

GRANDS PROJETS DE TRAVAUX SUR LA CARA



STOCKAGE DE BREUILLET

dépôt du permis de construire et lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation d'un **nouveau château d'eau, d'une bâche de stockage et des liaisons hydrauliques au réseau** (ligne d'alimentation de raccordements), éléments clés du projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur de Royan Atlantique.



POURSUITE DES TRAVAUX

de renouvellement des conduites de distribution (toutes communes) et de transport (ligne d'alimentation sur Royan et Saujon notamment) : renouvellement des sections stratégiques pour **entretenir le patrimoine, améliorer les rendements et fiabiliser l'approvisionnement en eau potable.**



EXEMPLE D'OPÉRATION 2024

travaux menés pour la **réhabilitation du front de mer à Royan**, avec des interventions préalables sur le réseau d'eau potable lors de la phase 1 (d'autres travaux réseaux sont programmés à l'automne 2025)

GESTION DE L'EAU POTABLE : QUI FAIT QUOI ?



Déjà en charge de l'assainissement des eaux usées depuis plus de cinquante ans, notre intercommunalité s'est vue confier la compétence « eau potable » le 1^{er} janvier 2014, qui était jusqu'alors exercée par les communes. La CARA a délégué cette nouvelle compétence au syndicat des eaux de la Charente-Maritime, Eau 17, auquel elle a adhéré le 1^{er} janvier 2014. Celui-ci exerce pour son compte toutes les missions liées à l'approvisionnement en eau potable : la gestion du service par délégation (contrats d'affermage avec la CER et la SEPRA) ou en régie (RESE), la réalisation des investissements, l'entretien du patrimoine, la protection de la ressource et de l'environnement naturel.

Eau 17 : 131 cours Genêt - CS 50517 17119 Saintes Cedex - www.eau17.fr

Inspection par drone des canalisations pluviales du front de mer de Royan.

VERS LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Suite à la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) en 2020, le service GEPU de la CARA, en lien étroit avec les 33 communes-membres, dispose des outils nécessaires (schéma intercommunal, plan de zonage... etc...) et des financements issus de la commission locale des charges transférées (CLECT) de septembre 2021, pour engager les études et travaux liés à la GEPU.

Les missions de fonctionnement (d'entretien) sont réalisées grâce aux moyens techniques des communes par convention de délégation, mais aussi grâce à leurs connaissances du « terrain » ; les communes perçoivent de la CARA, en contrepartie, le coût annuel correspondant à ces missions (931 734 € pour les 33 communes).

Pour l'investissement, la CARA mène et coordonne des études et des travaux ou met à la disposition des communes les moyens financiers correspondants aux travaux réalisés sous convention de délégation de compétence (montant annuel de 2 192 640 € pour les 33 communes).

Le service GEPU répond aux sollicitations tant de la part des communes que des aménageurs et des particuliers : il s'agit d'un travail d'accompagnement et de conseil, y compris pour les dossiers de demandes de subvention sur les opérations éligibles par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui a octroyé au total 711 207 € à six communes, en 2024.

La GEPU se décline de plus en plus en **gestion intégrée des eaux pluviales** (GIEP) avec des solutions fondées sur la nature. Ainsi, avant toute phase de réalisation, des études sont à mener pour déterminer la surface du bassin versant qui affectera le projet et dont les eaux sont à gérer, pour ainsi définir les techniques de GIEP à mobiliser : il s'agit souvent de la combinaison de diverses solutions pour la mise en œuvre d'une GIEP sur une opération.

En 2024, **des études** ont été menées à **Arces-sur-Gironde** pour la gestion de l'eau de la rue des Bironnes et un relevé topographique (1 080€) ; à **Arvert** sur le bassin de la Pile, pour de la maîtrise d'œuvre (61 464 €) et une caractérisation de zone humide (2 640€) ; à **Barzan** pour de la maîtrise d'œuvre (13 182 €) concernant le secteur de Barzan-Plage ; à **Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet**, pour de la maîtrise d'œuvre chemin du Roc (7 230 €) ; à **Cozes**, pour résorber

les débordements de la Cozillonne (15 580€) et aux Gorces (1 020€) ; à **Epargnes**, pour résorber les inondations (6 093€) et une maîtrise d'œuvre travaux aux Gorces (15 414 €) ; à **Etaules**, sur le bassin versant du carrefour de la Croix pour remédier aux inondations (5 992,22€) ; à **Médis**, pour une recherche de dysfonctionnement rue de la Motte (5 013 €) ; à **Meschers-sur-Gironde**, étude hydraulique route de Royan-RD 145 (4 560 €) ; à **Mortagne-sur-Gironde**, rue des Lilas pour limiter les infiltrations dans l'Ermitage Saint-Martial : topographie (1 531,20 €), inspection réseau (1 900,86 €) et maîtrise d'œuvre (5 737,60 €) ; à **Royan**, étude hydraulique secteur rue des Pluviers/ impasse des Sarcelles (4 140 €), maîtrise d'œuvre Avenue Notre Dame des Dunes (16 830 €) ; à **Saint-Georges-de-Didonne**, maîtrise d'œuvre reprise du système de drainage des rues des Fougères, du Rond-Point et F. Vieulle (23 520 €) ; à **Saint-Palais-sur-Mer**, pour le bassin versant de la plage du Platin (9 960 €), un relevé topographique (11 799,60 €), et l'exutoire square Darrieux (1 920 €), relevé topographique (1 380 €) ; à **Saujon**, pour le bassin versant de la Guitarderie (6 770 €), inspection télévisée du réseau (8 515,50€) et étude géotechnique (3 002,40 €) ; à **Semussac**, pour la réfection de la rue du Fief du Vieux Puits, la reconnaissance d'un réseau en domaine privé et une recherche de réseau pour un projet communal (2 112,30 €).

Les travaux GEPU entrepris ont concerné : **Arces-sur-Gironde**, reprise du pluvial rue des Phasanidés (6 240 €) ; **Breuillet**, (GEPU et GIEP) sur le programme voirie 2024 (188 573,10 €), et route du Gallais (93 652,80 €) ; **Chaillevette**, remplacement du pluvial rue du Maine Labrette (5 974,06 €) ; **Cozes**, travaux de réseaux rue des Renouleaux (4 830 €) ; **Étaules** avenue Sorignet (5 490,60 €) ; **Floirac**, les Girauderies (4 833,67 €) ; **La Tremblade**, remplacement du clapet Petit Pont (3 072 €) ; **Les Mathes**, allée du Gardour (17 981,40 €) ; **Médis**, rue des Pervenches (3 335,48 €) ; **Meschers-sur-Gironde**, RD 145 et route de Talmont (2 109 €) ; **Mortagne-sur-Gironde** rue des Roses Trémières (24 876 €) ; **Royan**, Front de Mer (165 553,03 €) ; **Sablanceaux**, La Martinière (3 760,22 €) ; **Saint-Palais-sur-Mer**, avenue de la Grande Côte (145 799,68 €), pluvial impasse des Hirondelles (5 652 €) ; **Saint-Sulpice-de-Royan**, route de Rochefort (6 122,34 €) et chemin de la Messe (8 478 €) ; **Saujon**, clapet rue des Pêcheurs (6 606 €) et route de Royan (26 173,20 €).

Erosion sur le littoral.

Davis Gilbert

PREMIERS CHANTIERS DE LUTTE CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée depuis 2018 aux intercommunalités. À travers ces deux volets (GEMA et PI), elle a pour ambition de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau, pour relever les défis de restauration des milieux aquatiques et de réduction de la vulnérabilité face aux risques littoraux.

En 2024, les études et actions menées par la CARA ont eu pour objectif de lutter contre les submersions marines, de s'adapter ou d'anticiper l'érosion de nos côtes (pour le volet PI), d'entretenir et de restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), pour le volet GEMA.

En terme de **submersions marines**, la CARA s'est engagée à créer des systèmes d'endiguement au plus près des enjeux identifiés suite aux tempêtes Martin (1999) et Xynthia (2010) afin de protéger les personnes et les biens. Les études techniques et réglementaires, ont été finalisées en 2024 sur trois secteurs : L'Éguille-sur-Seudre, Ronce-les-Bains, et Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet. Les dossiers pour autoriser ces systèmes d'endiguement ont été déposés auprès des services de l'État pour instruction. L'objectif est d'avoir tous les feux verts pour commencer les travaux dès 2026. Pour Barzan-Plage, les dossiers réglementaires ont été adressés aux services de l'État en 2023 et l'instruction s'achève. L'enquête publique s'est déroulée du 9 décembre 2024 au 8 janvier 2025. Le début des travaux est prévu pour novembre 2025.

En terme de **d'érosion côtière**, la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) et son programme d'actions 2024 – 2028, élaborés en étroite collaboration avec les treize communes littorales de l'estuaire de la Gironde et avec des partenaires

techniques (BRGM, GIP Littoral, OCNA, ONF, ...) et financiers (État, Europe, Région, etc.), ont été approuvés par le comité de suivi régional des SLGBC et le conseil communautaire de la CARA, respectivement en avril et mai 2024. Les objectifs sont de surveiller l'évolution du littoral notamment face au changement climatique, de formaliser les choix de gestion pour lutter ou bien s'adapter au recul du trait de côte. Dix-sept actions seront mises en œuvre entre 2024 et 2028, en fonction des évolutions ou désordres rencontrés sur les sites exposés au risque d'érosion.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

La CARA exerce la **GEMA (gestion des milieux aquatiques)** sur les seize communes situées sur le bassin versant de la Gironde et a délégué cette compétence au Syndicat mixte du bassin versant de la Seudre (SMBS) pour les autres communes. À travers la GEMA, la CARA souhaite mettre en place des actions concrètes et opérationnelles notamment pour répondre aux objectifs de bon état des cours d'eau fixés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elle a ainsi lancé une étude d'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG), outil décisionnel, technique et financier qui permettra aux élus de hiérarchiser et prioriser les actions à mettre en œuvre.

Afin de vulgariser la GEMAPI, un film pédagogique a été réalisé en 2024 et est consultable sur www.agglo-royan.fr/gemapi

En 2024, le bureau d'études mandaté pour élaborer le PPG (PCM Eau et Environnement) et la CARA ont réalisé une campagne de terrain malgré le climat exceptionnellement pluvieux, et des entretiens avec les usagers du territoire pour définir un état des lieux pertinent de l'ensemble des milieux. Par ailleurs, des outils scientifiques de mesure des niveaux d'eau (sondes, échelles limnimétriques) des cours d'eau et des nappes souterraines ont été positionnés sur différents cours d'eau pour l'acquisition de données. Ainsi des suivis des milieux aquatiques ont été réalisés en 2024 tels que le suivi des assecs des cours d'eau en période estivale et les niveaux d'eau des marais et cours d'eau. Ces différents suivis permettent d'établir les pressions subies par ces milieux et d'être une aide à la décision importante dans la définition de la politique de l'eau du secteur.

Un accompagnement (conseils techniques et administratifs) est également mis en œuvre auprès des élus, propriétaires riverains, associations syndicales de marais et collectivités dans la définition et les actions pour la gestion des rivières, milieux aquatiques et bassins versants : travaux de restauration ou renforcement de berges, programmes de travaux d'entretien du réseau hydraulique, conseils sur les espèces exotiques envahissantes. Des temps d'animation, lors de la journée mondiale des zones humides ou lors de la fête de la Nature à Saint-Palais-sur-Mer ont également été l'occasion de sensibiliser le grand public (environ 150 personnes) au fonctionnement des zones humides et sur les conséquences de l'installation de l'Homme sur les milieux aquatiques.

RETISSER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE : POLITIQUE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ



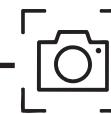
ANIMATION DE DEUX ZONES NATURA 2000 : DE L'EXPERTISE À LA POLYVALENCE

L'année 2024 a été rythmée par une hausse conséquente des porteurs de projets (65 accompagnements, réglementaires ou non) et des demandes d'adhésion à la charte Natura 2000 (huit nouveaux adhérents, sur 65 ha, principalement dans le cadre de la certification environnementale cognac). Priorité étant donnée à la réponse aux demandeurs, le reste du temps d'animation a été principalement dédié à la sensibilisation aux enjeux Natura 2000, touchant ainsi environ 1 500 personnes : stand sur les laisses de mer lors de diverses manifestations, création d'un jeu de piste numérique à la (re)découverte de la forêt de la Coubre sur un sentier pédestre balisé, ciné-blaba sur le Vison d'Europe, projection pour la Nuit de la chauve-souris. Les actions de communication se sont renforcées grâce à la création d'une page Facebook dédiée et par l'initiative des Moments Scientifiques, courts webinaires sur une thématique liée à Natura 2000, destinés aux membres du COPIL. L'animatrice Natura 2000 est intégrée par les partenaires dans de nombreux projets comme la préparation et la participation à la visite de la délégation des rapporteurs pour la création du Parc naturel régional des marais du littoral charentais, la création de la réserve naturelle nationale de Bonne Anse ou encore la création de modules de formation « biodiversité » à destination des éleveurs engagés dans les mesures agroenvironnementales et climatiques, mesures pilotées par la chambre d'agriculture.

De nombreux suivis portés par des structures spécialisées sont en cours ou arrivent à terme. La CARA apporte généralement un soutien financier puisque ces améliorations de connaissances servent d'appui technique à l'animatrice dans la veille et l'accompagnement des projets afin de concilier enjeux écologiques et socioéconomiques, fil rouge de l'animation Natura 2000.



©Grege



40 DISPOSITIFS (pièges-photos, piquets-pois, tunnels à empreintes)

seront suivis par l'animatrice Natura 2000 et la technicienne de rivière dans les marais de Gironde à la recherche du

VISON D'EUROPE,
mammifère carnivore
le plus menacé d'Europe.



Union Européenne
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



NATURA 2000



ENTREtenir et PROTéGER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET COMMUNAUTAIRES

L'entretien courant des espaces verts est assuré par le service espaces et activités de pleine nature sur l'ensemble du patrimoine de la CARA : bâtiments administratifs, déchèteries, logements saisonniers, Maison des Douanes, divers terrains et nouvelles acquisitions... Le service intervient également pour des réalisations ponctuelles liées aux saisons, aux événements de la collectivité ou encore aux demandes de travaux spécifiques et de renfort. L'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) de Val Lumière à Vaux-sur-Mer, des Justices à Arvert et des Brégudières à La Tremblade, est confié à une association d'insertion par le travail.



LE
« ZÉRO-PHYTO »
et les techniques de désherbage alternatif par exposition à la chaleur

sont des pratiques courantes adoptées depuis de nombreuses années par la CARA. Aussi, certaines parcelles bénéficient d'un entretien en gestion différenciée.

LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de la gestion des espaces naturels sensibles sites appartenant au Conservatoire du Littoral (CDL), à l'Office national des forêts (ONF) et au département de la Charente-Maritime.

► FORêt DE LA COUBRE

Convention triennale pour l'accueil

du public ONF – CARA : depuis 2013, concernant « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre ». Cette convention arrête les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables et de 19 parkings. La CARA soutient financièrement la création et l'entretien des équipements de ce massif, au titre de la valorisation touristique du site : sécurisation des parkings, entretien et aménagement des pistes cyclables, des sentiers VTT, piédestres et des parcours équestres, et des accès plages... Ces travaux, proposés par l'ONF, sont définis dans un plan d'actions annuel. En 2024, ils concernent l'aménagement des accès plages (caillebotis, dessablage, modelage de dunes), la pose de 550 bornes en bois de délimitation, l'installation de mobilier de sécurité et d'accueil du public sur les parkings, l'entretien général de la voirie des parkings et l'élimination d'arbres dangereux aux abords des sentiers de randonnée, mais aussi les opérations liées aux obligations légales de débroussaillage (OLD) dans le cadre du risque incendie.

► COMBOTS D'ANSOINE

Convention quadripartite de gestion Conservatoire du littoral (CDL) – ONF – commune de Saint-Palais-sur-Mer – CARA. Le conseil communautaire a approuvé par délibération du 24 avril 2023 cette convention de gestion pour une durée de 6 ans (2023-2029). Elle concerne les **973 hectares du site des Combots d'Ansoine** et en définit la gestion confiée à la CARA pour le maintien de la propreté des abords

des aménagements d'accueil du public, le ramassage des déchets, le nettoyage de la piste cyclable et de la piste équestre, l'accès aux plages, l'entretien des aires de stationnement. En lien avec cette dernière, la CARA est signataire d'une convention d'usage cynégétique sur ce même massif.



Les îlots des parkings sont préservés des piétinements et des stationnements grâce à des plots anti-pénétration afin de protéger les espèces endémiques.

Contrats d'objectifs département de la Charente-Maritime - CARA concernant : « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminement ». Depuis 2013, le département de la Charente-Maritime confie à la CARA la gestion de ses sites naturels situés sur le périmètre de notre collectivité.



Le Département s'appuie sur les acteurs locaux pour sauvegarder le patrimoine naturel et proposer aux visiteurs des cheminements doux et de qualité. **Un espace naturel sensible, par définition, héberge une faune et une flore remarquables. Étroitement liées à la gestion des sites Natura 2000, l'ouverture au public et la compréhension de ces espaces nécessitent un suivi « de terrain ».**

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- ▶ **Chenilles processionnaires.** Depuis 2015, la CARA encourage la lutte préventive contre les chenilles processionnaires du pin par la remise d'un éco-piège aux particuliers qui le souhaitent pour leur propriété et sur simple demande. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chrysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel. En 2024, 80 pièges ont été distribués. Des nichoirs ont également été distribués aux communes pour une mise en place sur leur domaine public, afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires. Des nichoirs sont également fabriqués au cours d'ateliers destinés aux enfants, lors de la semaine du développement durable.
- ▶ **Ragondins et rats musqués.** Par convention avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), cette action porte sur l'animation d'un réseau de chasseurs et de piégeurs volontaires. En 2024, le bilan est de 2183 ragondins et rats musqués prélevés sur les 33 communes (2023 : 2279 rongeurs, 2022 : 2485 rongeurs, 2021 : 2878 rongeurs, 2020 : 1952 rongeurs).
- ▶ **Démoustication.** La CARA avec le conseil départemental apporte son soutien financier à l'établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques. En 2024, l'ARS a informé de l'implantation avérée du moustique-tigre sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, La Tremblade et Arvert.
- ▶ **Frelons asiatiques.** Depuis 2018, la CARA a développé une politique de piégeage sélectif, qui a été étendue à l'ensemble du territoire avec la distribution de pièges aux volontaires, afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai. La CARA s'est appuyée sur huit communes qui assurent un relais de qualité pour la distribution de ces pièges. En 2024, environ 600 pièges et 1000 dosettes de recharge ont été distribués.



POUR UNE MOBILITÉ INCLUSIVE ET RÉPONDANT AUX BESOINS DES RÉSIDANTS

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES DU QUOTIDIEN

▶ La CARA a voté son schéma directeur cyclable en 2020, dont la déclinaison annuelle permet l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés. La CARA aide financièrement les communes qui souhaitent réaliser des aménagements cyclables inscrits au schéma directeur ou réalise des tronçons avec le Département, toujours en lien avec les itinéraires inscrits dans le schéma cyclable communautaire.



▶ Après une année d'expérimentation, la CARA a travaillé sur la pérennisation de **stations de vélos à assistance électrique en libre-service**, le long de l'axe TER, aux côtés de Nouvelle Aquitaine Mobilité et des agglomérations de Saintes, Angoulême et Cognac. L'objectif est de faciliter les déplacements quotidiens train-vélos. La CARA est aujourd'hui dotée de sept stations de vélos sur son territoire dans les gares de Royan et de Saujon, les lycées Cordouan et Atlantique, le marché

de Royan, la marina de Royan et Pontaillac. Mises en service depuis l'été 2023, les stations ont trouvé leurs usagers au quotidien.

▶ Dans le cadre de la délégation de service public mobilité, la CARA propose un service de **location de vélos en longue durée**. Afin de répondre à la demande croissante des usagers, la CARA a augmenté sa flotte de 30 vélos à assistance électrique. Les principes de location pour trois ou six mois restent inchangés, mais les élus ont voté une possibilité de location d'un mois, uniquement pour les détenteurs d'une carte de transport annuel, de manière à faciliter la multi-modalité sur le territoire.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT CARA'BUS

À la suite de la signature en janvier 2020 du contrat de délégation de service public, un nouveau réseau de bus a été mis en place en avril 2021 prévoyant une restructuration des lignes autour d'un réseau principal composé de trois lignes fortes, d'un réseau interurbain de sept lignes, de lignes à vocation scolaire, de lignes estivales et d'un service de transport à la demande (TAD). La mise en service des nouvelles lignes de bus permet d'offrir aux habitants un réseau desservant mieux les communes de l'agglomération avec des **fréquences de passages à la demi-heure pour les lignes urbaines et à l'heure pour**

les lignes interurbaines.

Quelques adaptations du réseau ont été réalisées en 2024, notamment sur les lignes à vocation scolaire afin de gérer les surcharges ponctuelles et avoir une meilleure répartition des élèves dans les bus. Deux projets majeurs ont été étudiés sur le réseau afin d'optimiser la sécurité du collège de Cozes et de la gare intermodale de Royan.

VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE DES MOBILITÉS AVEC LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

En 2024, la CARA a engagé la transformation de son plan de déplacement urbain (PDU), arrivé à échéance, en plan de mobilité simplifié (PMS). L'objectif de ce document est de caler une stratégie adaptée aux souhaits politiques du territoire, en travaillant sur les problématiques spécifiques à notre territoire. L'année 2024 a été marquée par la réalisation du bilan du PDU, du diagnostic et des enjeux du PMS. Ce travail a fait l'objet de temps de concertation avec la population, soit à l'occasion de réunions publiques, soit à l'occasion de stands lors de manifestations.





©Les grands derniers, les p'tits devant !

UN PLAN D'ACTIONS POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Dans le cadre de ses compétences, la CARA exerce les missions relatives à la prévention et à la collecte des déchets ménagers et assimilés (déchets des ménages et des activités professionnelles faisant appel aux services proposés). La gestion du traitement des déchets d'ordures ménagères et assimilés, des emballages (hors verre) et des végétaux est assurée par le Syndicat intercommunautaire du littoral.

Adopté en décembre 2023, le **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) traduit l'engagement de la CARA en faveur de la préservation des ressources et dans la diminution de l'empreinte environnementale de la gestion des déchets. Dans le cadre de cette stratégie ambitieuse, 2024 marque ainsi la **première année de déploiement du plan d'actions visant à réduire la production de déchets du territoire**. Parmi les actions déployées par axe thématique :

LE TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS

- 10 apéros-compost : plus de 500 participants
- Lancement des permanences compostage : plus de 600 foyers initiés à la pratique du compostage et dotés de composteurs.
- Installation d'un site de compostage mutualisé au village club du soleil de La Tremblade : gisement composté sur la saison estivale 2024 de près de 5 tonnes
- Ateliers de concertation avec les acteurs économiques et les apporteurs de solutions pour structurer la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets
- Engagement des restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et accompagnement au compostage

LA SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

- Stands d'information et de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets lors d'événements ; Solitaire du Figaro, fête de la terre, matinée agriculture et alimentation, Remontée de la Seudre : plus de 2 000 personnes sensibilisées.
- Animation d'une page Facebook dédiée à la thématique déchets pour diffuser des conseils et les actualités
- Partenariats avec le monde associatif et notamment les centres socio-culturels : mise en lumière au travers d'ateliers et d'activités thématiques dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- Création d'un kit de communication à destination des acteurs du tourisme en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire

LA SENSIBILISATION DES ÉLÈVES

- Nouveaux programmes pédagogiques intégrant le volet compostage
- Accompagnement des établissements dans leurs démarches zéro déchet
- Mise en place de visites de sites (centre de transfert, déchèterie....)

LE RÉEMPLOI

- Zone de réemploi à la déchèterie d'Arvert
- Distribution de broyats de végétaux en déchèterie pour favoriser les pratiques de paillage et le compostage
- Rencontre avec les acteurs de la seconde main et cartographie en cours de finalisation
- Intégration de la seconde main dans les pratiques



Renouvellement du marché de collecte des déchets avec la société COVED SAS

Depuis avril 2024, nouveau calendrier de collecte traduisant une rationalisation des fréquences de passage et la mise en œuvre d'une décarbonation progressive de la flotte de véhicules :

5 BENNES À ORDURES

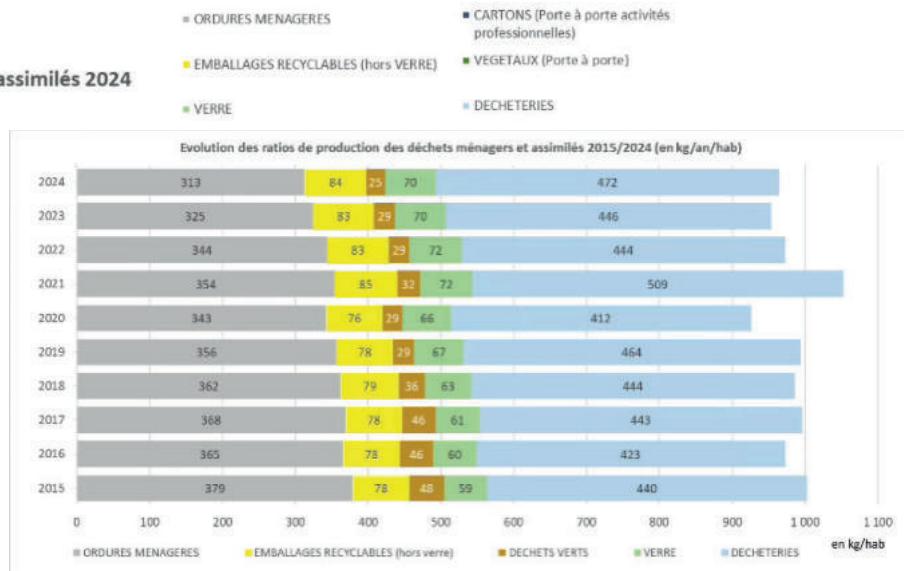
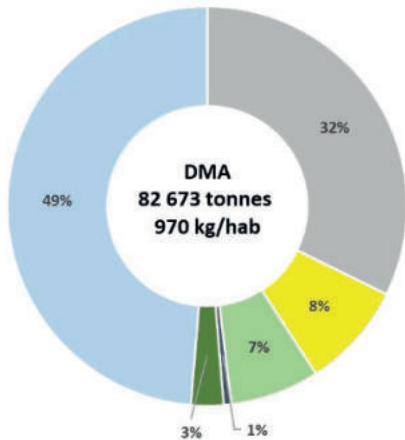
à motorisation électrique,
soit un tiers du parc roulant.

DONNÉES D'ACTIVITÉS – CHIFFRES CLÉS

Production globale : 82 673 T soit 970 kg/hab (+ 1% / 2023)
Tendances principales de 2024 en comparaison avec l'année précédente:

- baisse des tonnages d'ordures ménagères : 26 695 T soit -4% (-12 kg/hab)
- baisse des tonnages de déchets non valorisables issus des déchèteries : 5 140T soit -20% (-16 kg/hab)
- augmentation significative des tonnages de végétaux apportés en déchèteries : 15 130 T soit près de 2 220 T complémentaires par rapport à 2023 (+17%).

Répartition des déchets ménagers et assimilés 2024



Les déchets de déchèteries : toujours plus de valorisation

Entre 2023 et 2024, le tonnage de déchets non valorisables a enregistré une baisse historique de 1 265 T

SOIT -20%

(5 140 T en 2024).

Il s'agit du niveau de production de déchets non valorisables le plus bas jamais enregistré, reflet de la diversification des filières de réemploi et de valorisation déployées par la CARA ainsi que de l'engagement quotidien des agents de déchèteries dans l'accompagnement au geste de tri des usagers.



©Alexandre Garcia

3 | Un territoire d'emplois et d'opportunités





STRATÉGIE FONCIÈRE : LES DÉCISIONS-CLÉS POUR NOTRE TERRITOIRE

VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE FONCIÈRE COMMUNAUTAIRE

Le 29 avril 2024, la CARA a changé de cap concernant sa stratégie foncière économique. Elle repose désormais sur le **bail à construction** et l'exercice du droit de préemption urbain (DPU).

Les entreprises peuvent désormais s'installer sur les zones d'activités économiques (ZAE) grâce au bail à construction pour développer leur activité. Ce contrat, de plus en plus populaire auprès des intercommunalités, permet aux entreprises de construire leurs bâtiments, auxquels seront rattachés des droits réels, tout en garantissant la maîtrise foncière par la collectivité. Avec moins de 6 hectares disponibles sur son foncier communautaire et dans un contexte réglementaire qui va dans ce sens, la CARA veut trouver des solutions ajustées pour continuer à permettre le développement économique sur son territoire. Toujours dans le cadre de sa stratégie sur le foncier à destination des entreprises, la CARA a besoin de constituer une base de données de prix de référence à l'échelle intercommunale afin d'assurer une veille régulière sur le marché foncier et immobilier local. Aussi, les communes transmettent à la CARA les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) à vocation économique sur les ZAE, reçues en mairie. Une centaine de DIA ont depuis été comptabilisées dont plus de la moitié provenant de la ville de Royan. Une réunion a eu lieu le 6 février 2024 avec les communes où se trouve une ZAE, pour envisager ensemble la possibilité d'aller plus loin avec la mise en place d'une **délégation du droit de préemption urbain** (DPU). Cette délégation du DPU est désormais effective pour plusieurs d'entre elles.

ROYAN 2 : RÉAMÉNAGEMENT ET NOUVELLES DYNAMIQUES POUR LA ZONE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre d'une réflexion menée sur les axes d'amélioration de ses zones d'activités économiques, la CARA a mené une étude sur la requalification de l'espace économique Royan 2. En octobre, le cabinet d'études Lochmann et son architecte partenaire ont présenté devant une trentaine d'entreprises la phase 2 sur la requalification stratégique de l'espace économique Royan 2. Après la présentation du diagnostic avec ses points forts et faibles, ils détaillent ensuite les ambitions pour redonner de la qualité urbaine au site (créer un paysage, se déplacer autrement, améliorer le confort d'achat), repenser l'espace économique de demain (économie et urbanisme circulaire, RSE...) et favoriser le développement durable avec un nouveau quartier économique actif. Enfin, ils présentent les nouveaux gisements de développement. Le plan d'actions nécessite une implication tant de la CARA que de l'ensemble des acteurs de la ZAE.



2 ateliers participatifs

ont été programmés sur l'année 2024 avec les entreprises de la zone, dans une perspective de co-construction de la phase opérationnelle de cette requalification.



©Google

UNE NOUVELLE ZAE AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

En mars 2024 a été lancée une étude de préfiguration de la zone à haute valeur ajoutée située au cœur de l'aérodrome de Royan sur la commune de Médis. Le bureau d'étude missionné a imaginé cette nouvelle zone qui se veut innovante par son aménagement rénové et les entreprises projetées à venir s'y implanter.

L'objectif de cette **première zone d'activité économique thématique sur le territoire de la CARA** est donc d'accueillir des activités dites à « haute valeur ajoutée », dont certaines pourraient être en lien avec les activités de l'aérodrome. La CARA souhaite faire de cette ZAE un site vitrine, en termes de qualité d'aménagement, d'environnement et d'optimisation de l'espace, d'autant qu'il est situé en entrée de la ville centre, sur un axe très passant toute l'année.

Les conclusions de cette étude

devraient permettre au second semestre 2025 de connaître le potentiel du site pour accueillir des nouvelles entreprises, définir les modalités d'aménagement du foncier et de l'immobilier communautaire ainsi que la phase administrative pré-opérationnelle (notamment l'estimation budgétaire et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de cette opération d'aménagement)

RÉUNIR LES PROFESSIONNELS POUR ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ IMMOBILIER

En 2024, UP! Le CARRÉ des ENTREPRENEURS® a initié les premières rencontres avec les experts immobiliers locaux sous le format d'un petit déjeuner. Ces réunions destinées

aux agences immobilières spécialisées dans l'immobilier d'entreprises ont été élargies ensuite aux aménageurs fonciers. Elles ont suscité un fort intérêt de la part des participants. En effet, chaque réunion aborde une thématique liée à leurs activités professionnelles, suivi d'un temps d'échange sur les mutations immobilières en cours. Ainsi, le volet économique du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le dispositif d'attribution du foncier économique via le bail à construction ont été présentés. L'objectif de ces rencontres est d'acculturer les experts immobiliers sur certains sujets économiques et réglementaires, d'alimenter un observatoire foncier et immobilier et d'échanger sur les actualités et tendances du marché local. Fort de ce constat positif, de nouvelles réunions sont programmées en 2025, ouvertes à de nouveaux acteurs immobiliers.



©AdobeStock

UN ECOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL DYNAMIQUE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ANIMATION D'UNE COMMUNAUTÉ D'ENTREPRENEURS

La CARA contribue à la dynamique d'une communauté d'entrepreneurs pour soutenir l'économie locale. À travers des ateliers thématiques, des rencontres et des événements, elle a pour objectif de favoriser les échanges, et d'accompagner les porteurs de projets et les entreprises. Ce réseau permet aux entrepreneurs de se rencontrer, de partager leurs expériences, de collaborer. L'objectif est de favoriser la mise en réseau et les synergies locales, accompagner le développement des entreprises, faciliter l'entrepreneuriat des porteurs de projets, encourager l'innovation.

En 2024, le service UP! Le CARRÉ des ENTREPRENEURS® a développé son offre avec par exemple un espace de coworking partagé ouvert pendant la période de vacances scolaires estivales, à destination de professionnels, de porteurs de projets et d'entrepreneurs, locaux ou de passage ne souhaitant pas interrompre leur activité durant l'été. Cette offre a su répondre à un réel besoin puisque le bilan fait état de 45 coworkers accueillis pendant les deux mois d'été. L'espace de travail partagé a été occupé 34 jours sur les 40 jours d'ouverture.

LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À L'INNOVATION

Le thème de l'innovation est une part essentielle du schéma de développement économique et d'innovation (SDEI) de la CARA. L'innovation permet tout d'abord de mettre en place des organisations plus résilientes, en capacité de s'adapter aux changements. Elle est également un outil pour anticiper les évolutions des attentes des usagers et proposer de nouvelles solutions.

Pour développer l'expérimentation de l'innovation sur le

territoire, la CARA s'est dotée depuis 2018 d'un **programme d'incubation** qui a pour vocation d'aider des entrepreneurs souhaitant créer leur entreprise en les accompagnant sur différentes expertises nécessaires à la bonne concrétisation de leur projet. Sur une durée de dix mois, UP ! Le CARRÉ des ENTREPRENEURS® a accompagné en 2024 six porteurs de projet dans le cadre de ce programme. Afin de pouvoir répondre à des entrepreneurs qui ont un besoin ponctuel ou précis dans leurs projets, il est également proposé un accompagnement individualisé, nommé « *acceler'action* », portant sur un ou plusieurs modules du programme annuel. D'autre part, la CARA propose une offre de pépinière destinée aux jeunes entreprises de moins de trois ans afin de faciliter leur implantation et de les soutenir au démarrage de leur activité. Être hébergée en pépinière offre beaucoup plus de souplesse qu'un bail commercial classique et l'offre de location est complétée par un programme d'accompagnement et de suivi personnalisé.

Chaque mois, un atelier et un petit-déjeuner des entrepreneurs

À UP! Le CARRÉ des ENTREPRENEURS®, un « P'tit déjeuner des entrepreneurs » et un atelier thématique sont organisés chaque mois. Ces rendez-vous sont ouverts à tous ceux qui souhaitent développer leurs compétences, profiter d'une mise en réseau et d'échanges pratiques pour faire grandir leur projet d'implantation, de création ou de développement sur le territoire.



©Les grands derrière, les petits devant !

DES ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES FÉDÉRATEURS

La CARA a proposé deux temps forts économiques à destination des entrepreneurs locaux et de tous les acteurs engagés et impliqués dans le développement économique du territoire. La première édition du Boost'eco, a eu lieu le 6 juin au Palais Royan Événements et a réuni plus de 200 personnes autour du thème de l'optimisme. Puis, toujours au même endroit, s'est tenue le 26 novembre la quinzième édition du Salon des entrepreneurs réunissant 39 partenaires-experts de l'entrepreneuriat, avec plus de 320 visiteurs. Chacun de ces deux évènements était précédé d'un temps de travail collaboratif avec les partenaires du développement économique local, dans le cadre du rendez-vous semestriel « les partenariales », organisé par UP ! Le CARRÉ des ENTREPRENEURS® depuis 2018. Ces rendez-vous uniques en Charente-Maritime permettent d'échanger et de coopérer entre acteurs au service de l'attractivité et du développement économique du territoire. Le succès de ces deux temps forts témoigne de la dynamique positive qui anime notre territoire et de l'intérêt grandissant pour les événements qui rassemblent et qui fédèrent.

SOUTENIR NOS ENTREPRENEURS À TOUT MOMENT DE LEUR PROJET

La CARA a engagé en 2024 son **nouveau dispositif d'aides économiques**, au service de sa stratégie territoriale, en faisant écho au plan d'actions porté par la région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement économique, dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les projets accompagnés financièrement répondent à des critères d'éco-conditionnalité et aux objectifs définis dans le schéma de développement économique et d'innovation (SDEI) de la CARA. Ainsi, les aides économiques s'intègrent désormais dans une vision plus globale où le rôle de la CARA est d'accompagner des parcours à tout stade du projet entrepreneurial.

En 2024, les membres du comité d'agrément des aides économiques ont validé leur soutien pour 27 projets, représentant au total 280 000 € d'aides attribuées. Parmi ceux-ci, on compte 11 projets de création/reprise d'entreprise (40%), 1 chèque conseil, 6 aides à l'investissement, 2 projets relevant d'actions collectives et 7 projets de type événementiel. Sur l'ensemble de ces projets, 17 peuvent s'inscrire au sein de filières prioritaires du SDEI, soit 60% des projets.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE BIEN ENGAGÉE

L'année 2024 a marqué une étape structurante pour la CARA en matière d'économie sociale et solidaire (ESS). À la suite du diagnostic réalisé par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), offrant une lecture fine des forces, faiblesses et opportunités du territoire dans ce secteur, l'ESS se confirme en tant qu'enjeu local.

Le 19 mars 2024, élus, agents et structures du territoire se sont réunis pour s'approprier les enseignements du diagnostic et poser les bases d'une feuille de route ambitieuse et réaliste. Plusieurs actions concrètes ont été menées, sous forme d'ateliers ou autres évènements. L'année a également été marquée par un nouveau rendez-vous « ESSentiel », le 27 septembre au CRÉA à Saint-Georges-de-Didonne. Une quinzaine de structures employeuses de l'ESS se sont retrouvées pour échanger autour de leurs projets, dans un format convivial combinant réflexion collective et petit-déjeuner de produits locaux. Cet évènement a permis de nourrir des coopérations concrètes et de répondre aux priorités identifiées dans le diagnostic.



©Les grands derrière, les petits devant !



©Les grands derrière, les petits devant !

UN CAMPUS DES MÉTIERS DU SPORT ET DU BIEN-ÊTRE EN PROJET

Le 30 septembre 2024, le conseil communautaire a délibéré pour la première fois sur le projet de campus. Il a entériné à cette occasion une réorientation du projet, renommé « campus des métiers ».

La délibération du conseil communautaire a été élaborée à l'issue d'un travail de remise à plat du projet. Celui-ci a consisté à profiter des travaux déjà réalisés (études menées depuis 2020) et à interroger les élus sur les attendus du projet et ses conditions de réussite. Tous les acteurs du monde de la formation professionnelle du territoire (10 établissements délivrant une formation conduisant à un diplôme ou titre enregistré au RNCP), ainsi qu'un panel d'acteurs déjà impliqués dans le projet ont été sondés.

Les élus ont tout d'abord validé un **élargissement du projet qui devient multi-filières**. Le cheval reste l'une des familles cœur du projet. Toutefois, afin d'éviter les risques d'une stratégie trop spécialisée, et donc la dépendance à la santé d'un seul secteur d'activité, le projet ouvre son horizon. Il couvre dorénavant un spectre élargi de familles professionnelles (équin, aquatique-nautique, forme et santé) et de métiers (les métiers de l'encadrement des activités sportives, mais aussi ceux du développement commercial et organisationnel ainsi que les métiers « techniques » liés aux équipements sportifs). Le projet gagne ainsi en cohérence territoriale et en capacité de se développer sur le long terme.

Les élus ont validé un programme d'études dorénavant conduit en direct par la collectivité. Ce programme durera toute

l'année 2025 et se découpera en trois temps : une phase d'information destinée à faire connaître le projet et à capitaliser sur les retours d'expérience de projets territoriaux similaires ; une phase de consultation pour mobiliser les acteurs du territoire et recueillir les avis et soutiens au projet et une phase de construction qui permettra de synthétiser et faire évoluer le projet.

Trois feuilles de route sont définies : le volet formation qui consiste à définir une offre de formation professionnelle destinée à s'insérer dans la carte régionale des formations ; une offre de logements adaptée au besoin temporaire des apprenants et des jeunes actifs visés par le projet et une offre d'accompagnement et de développement de l'activité économique.

Le dernier trimestre de l'année 2024 a été mis à profit pour lancer la phase d'information. Les relations avec les établissements de formation du territoire ont été structurées autour d'un groupe de travail qui s'est réuni deux fois. Des contacts ont été pris avec les acteurs institutionnels du projet (conseil régional, chambres consulaires, services de l'État). Les entretiens exploratoires se sont poursuivis avec les acteurs du territoire pour parvenir à définir une première feuille de route du volet formation autour d'une vingtaine de projets.

À la fin de l'année 2024, le projet de campus a redéfini ses objectifs et son programme de travail avec pour objectif de construire en 2025 une feuille de route sur ses trois volets (formation, logement, économie).



Inauguration du BIT de La Tremblade

©Maité Epenoy

ACCUEILLIR ET INFORMER LES VISITEURS

L'Office de tourisme communautaire (OTC) est un outil au service de l'animation et du développement touristique de l'ensemble du territoire pour des publics variés. Soixante-seize professionnels spécialisés dans leurs secteurs d'intervention travaillent en étroite collaboration avec les communes ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et privés.

La stratégie de l'office de tourisme communautaire s'appuie sur le schéma de développement de l'économie touristique (SDET), outil de référence adopté par les élus le 18 novembre 2019. Afin d'assurer l'ensemble des missions confiées, l'office de tourisme s'est constitué en quatre pôles de compétences.

En tant qu'animateur local, l'office de tourisme renseigne de nombreux résidents, nouveaux arrivants, touristes, excursionnistes... Directement au service de la collectivité, il contribue au développement des services à la population et se positionne comme un outil de « promotion » de l'action de la collectivité.

433 323 visiteurs ont été reçus sur l'ensemble des points d'accueil en 2024, soit 9% de plus qu'en 2023. Au-delà d'une simple visite, la réelle valeur ajoutée des bureaux d'information touristique (BIT) se situe dans l'expertise apportée par les conseillers en séjour. Valorisation du patrimoine, promotion des activités et loisirs du territoire, recherche d'un hébergement touristique... La pluralité des compétences détenues par le pôle accueil lui permet de diversifier et de personnaliser ses services. Conseils adaptés à chaque visiteur, service de réservation, mise en avant et distribution des produits locaux ou encore animation et développement du réseau local constituent le socle des missions de l'accueil.

LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE SE MODERNISENT

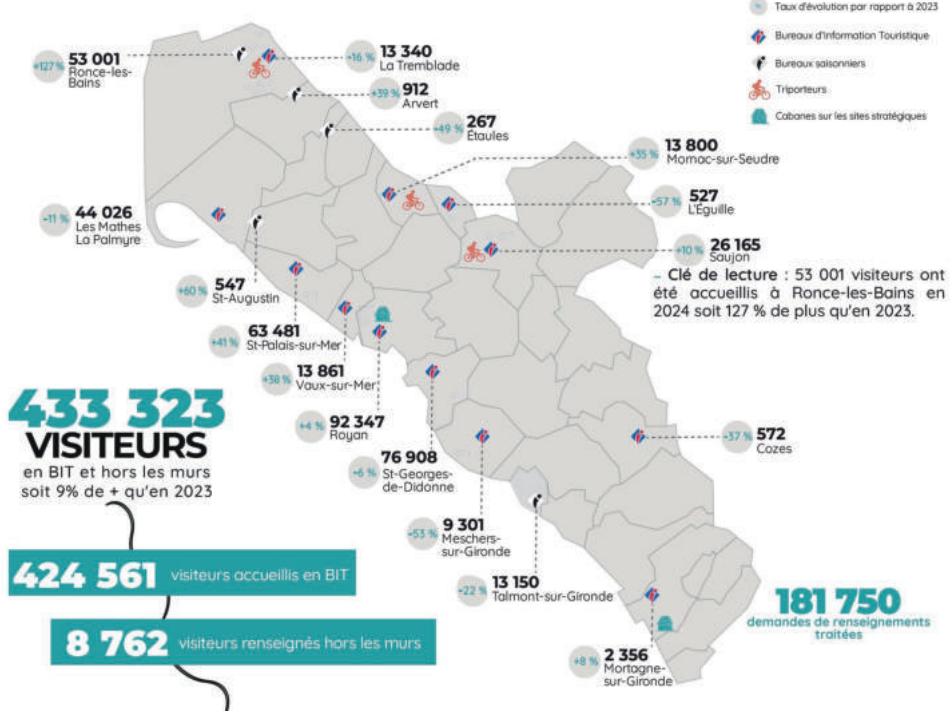
L'office de tourisme communautaire Royan Atlantique s'engage au quotidien à améliorer l'accueil du public dans ses différents bureaux d'information touristique (BIT). Dans cette démarche de qualité, plusieurs rénovations ont été entreprises. Le BIT de Meschers-sur-Gironde a rouvert ses portes en juin après des travaux de modernisation ; celui de Ronce-les-Bains a lui aussi

bénéficié d'une rénovation, entraînant une hausse significative des visites et des ventes en boutique.

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'office de tourisme communautaire produit chaque année une gamme complète d'éditions afin de promouvoir le territoire auprès de nos clientèles. 665 200 brochures ont été éditées en 2024 pour un budget de 155 500 €. Elles ont été diffusées à l'accueil des BIT, chez les partenaires (hébergeurs, restaurateurs...), sur les opérations de promotion, en téléchargement sur le site internet. L'office de tourisme met également à disposition de la clientèle des documents pratiques comme les horaires de marées,

L'accueil en Bureau d'Information Touristique (BIT)



les plans de communes, les cartes nautisme et randonnées. Le site a de son côté enregistré 1 351 602 visiteurs uniquement sur l'année 2024.

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROFESSIONNELS

L'OTC bénéficie d'une proximité de terrain qui lui permet de s'adapter aux besoins et attentes des acteurs

touristiques. Il met à disposition de ses partenaires des outils pour accroître la compétitivité et la visibilité des professionnels. Il assure des missions d'apporteur d'affaires, de conseiller ou de facilitateur.

DISPOSITIFS DE VALORISATION

▶ **Lancement de la filière œnotourisme.** L'année 2024 a été un tournant décisif pour la filière viticole avec la mise en place d'un plan de valorisation oenotouristique pour le territoire Royan Atlantique, marquée par une série d'initiatives visant à structurer et dynamiser la filière viticole. Cette démarche vise à renforcer la visibilité et l'attractivité des Vignobles Royan Atlantique, en créant une signature territoriale et un dispositif de communication qui feront rayonner et résonner son identité et son savoir-faire.

▶ **Show culinaires.** Le label Royan Atlantique valorise les restaurants qui privilégient le circuit court, les produits de qualité, frais, de saison et locaux. Dans cette dynamique de valorisation, des shows culinaires ont vu le jour en 2024. Trois événements se sont déjà tenus au Palais Royan Événements, réunissant 250 à 300 participants par date.

▶ **Valorisation de la filière équine.** L'Office de tourisme communautaire valorise la filière équestre depuis 2021 à travers diverses actions. Il met en avant la qualité des infrastructures et des cavaliers du Royan Horse Club lors des concours internationaux. Il a co-organisé une conférence avec la MSA en 2023 et 2024, réunissant experts et champions, et un stage d'éthologie avec Thierry Lhermitte, axé sur le bien-être animal.

▶ **Programmation culturelle à Breuillet et Étaules.** Dans le cadre de son engagement en faveur du dynamisme culturel local, l'OTC a pris en charge la programmation culturelle des salles La Chênaie à Breuillet et La Pléiade à Étaules. Grâce à cette collaboration, sept spectacles ont pu être programmés en 2024, offrant aux habitants et visiteurs une programmation artistique diversifiée et accessible à tous.

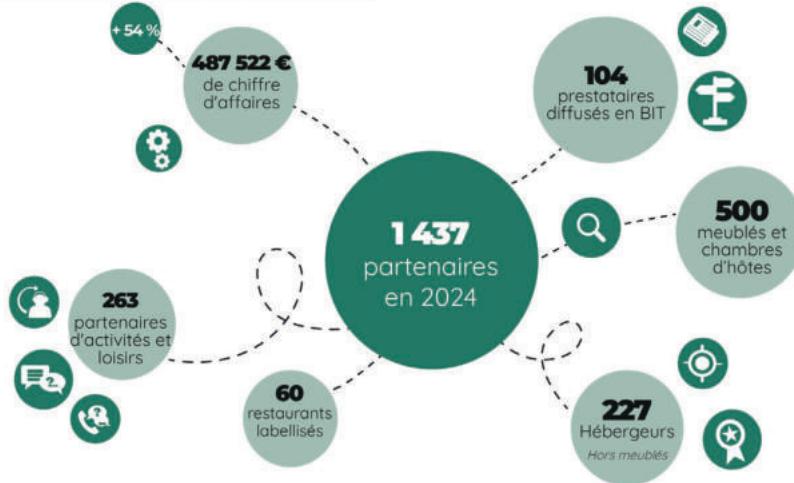
▶ **Plan de valorisation du patrimoine.** En 2024, l'OTC a poursuivi le déploiement du « plan patrimoine » dont l'objectif est de rendre compte

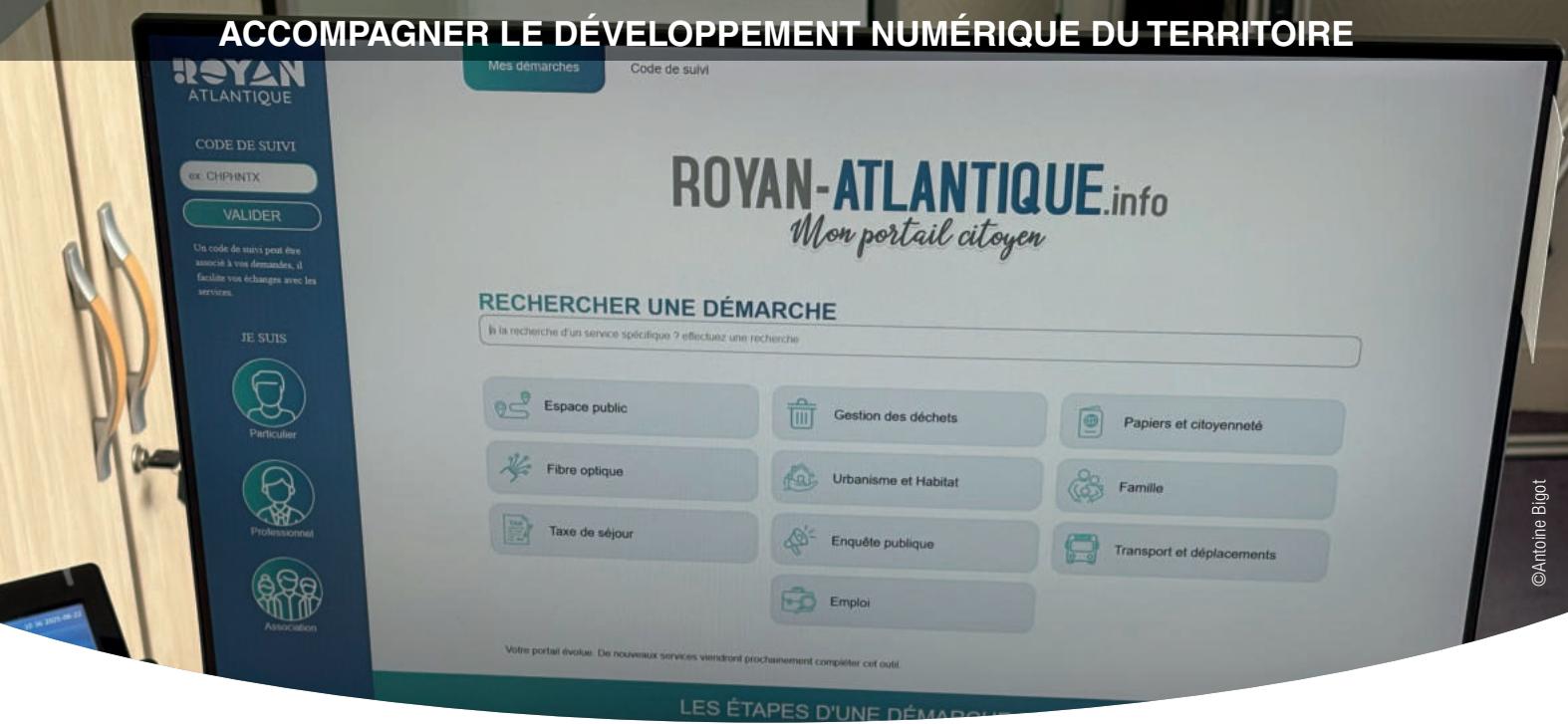
de la richesse et de la variété du patrimoine du territoire. Ainsi, plusieurs projets de valorisation sont en cours d'élaboration et de réalisation : l'art roman à l'abbaye de Sablonceaux ; la maison des pilotes à Saint-Georges-de-Didonne, la mémoire du protestantisme en pays royannais au temple de Médis ; l'abbaye de Vaux-sur-mer ; les marins de la Seudre ; arts et traditions populaires maritimes à Breuillet.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le partenariat en quelques chiffres





ROYAN-ATLANTIQUE.INFO, UN PORTAIL AU SERVICE DES USAGERS

Dès 2023, l'ensemble des services de la DSi a participé au projet du portail citoyen : <https://royan-atlantique.info>. Cet outil accessible à l'ensemble des collectivités (dématérialisation d'un nombre croissant de procédures) permet au citoyen d'avoir une entrée unique pour les différents services proposés par les acteurs publics du territoire.

Durant l'année 2024, le portail s'est enrichi de plusieurs modules et formulaires pour les services de l'agglomération, mais également pour les communes. Le design a été adapté aux couleurs du code de marque, en l'ancrant ainsi

visuellement comme l'outil du territoire :

- La totalité des formulaires du pôle écologie en dématérialisé (adhésions à la redevance spéciale, inscriptions pour bénéficier d'un composteur, ...);
- La dématérialisation complète des recrutements des sauveteurs pour la saison estivale ;
- Des modules spécifiques à l'agglomération mais qui pourront être ouverts aux communes à court ou moyen terme : enquête publique, offres d'emplois, inscription à des événements spécifiques.

FIN DU RÉSEAU CUIVRE

Le Département de la Charente-Maritime s'est engagé pour couvrir 100% des logements en fibre optique d'ici juin 2023 (hors zones AMII).

Il a, dans ce cadre, délégué ce service à Charente-Maritime

Très Haut Débit pour la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre en Charente-Maritime. À l'horizon 2030, l'État prévoit le démontage du réseau cuivre support du téléphone et de l'ADSL. La CARA travaille en étroite collaboration avec ces instances et échange régulièrement avec les maires du territoire sur le sujet.

LA DSi EN QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 2 salles serveurs et 6 salles techniques
- ▶ 2 serveurs physiques qui hébergent 184 machines virtuelles
- ▶ 2 serveurs pour la gestion de 50 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- ▶ 1750 comptes utilisateurs
- ▶ 33 sites distants
- ▶ Catalogue de 26 services numériques

LA DSI AU PLUS PROCHE DES COMMUNES

Si l'équipe de la DSI reste à l'écoute permanente des communes notamment pour des conseils techniques, c'est dans le cadre des conventions de prestations de services numériques que les agents de cette direction ont mis en place plusieurs services :

- les sites internet de la salle de spectacle de Saujon, La Salicorne et de Saint-Augustin ;
- la publication des PLU de Meschers-sur-Gironde, Médis, Saujon, Royan, Le Chay et Épargnes ;
- la téléphonie du CCAS de La Tremblade et du pôle médical de Saint-Palais-sur-Mer, Mornac-sur-Seudre ;
- l'hébergement des serveurs pour Saujon et Les Mathes ;
- la mise en place d'un groupement de commandes pour des solutions d'impressions avec six communes.

Ces conventions, qui représentent déjà une forme de mutualisation, ont néanmoins quelques limites et c'est pourquoi certaines communes demandent une mutualisation complète de la DSI. Aussi, en 2024, un cabinet d'expertise, missionné par la CARA, a réalisé une étude de faisabilité. Une expérimentation sur deux ans débutera donc prochainement avec l'objectif d'apporter un appui de la DSI à trois communes du territoire dans la gestion, l'optimisation et la sécurisation de leurs systèmes d'information.

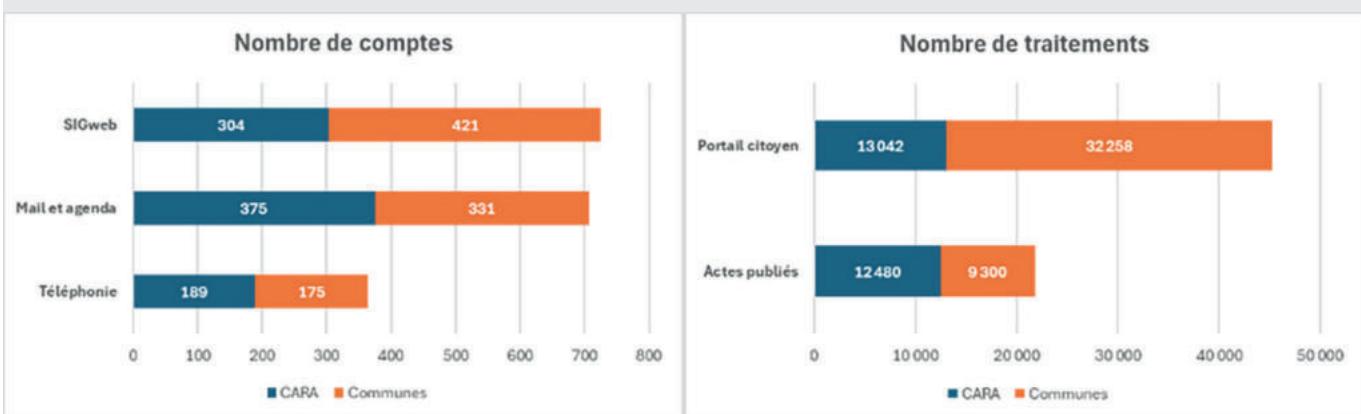
La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de dix agents chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, elle poursuit la transition numérique des métiers tout en assurant une sobriété numérique avec des sensibilisations régulières. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la

DSI assure une gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Le service SIG (système d'information géographique) est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 700 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès, via internet, à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...).

Le service informatique, composé de quatre agents, gère et administre l'ensemble des composants du système d'information (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la sécurité informatique, garantir la sauvegarde et l'intégrité des données, assurer l'assistance aux utilisateurs des différents services mis en place, et gérer la téléphonie fixe et mobile. Il gère également les liaisons et la maintenance des sites distants.

Le service développement, composé de deux personnes, a pour principales missions de développer de nouveaux outils et d'intégrer des applications existantes (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés est accessible au travers d'une authentification unique et centralisée qui contribue à sécuriser l'accès au système d'information de la CARA. Le service assure également la maintenance et la mise à jour des outils.



4

**Le sens du collectif
pour une identité
de territoire forte**



DES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Informer, clarifier, orienter, ce sont les principales prérogatives de la collectivité. Pour cela, la CARA s'est dotée d'un éventail d'outils visant à rendre les messages et informations accessibles au plus grand nombre. En effet, pour faire face à une information de plus en plus diffuse et de moins en moins vérifiable, la CARA a un rôle à jouer important dans la diffusion de l'information publique. Celle-ci se veut neutre, factuelle et sobre.

Pour répondre à ces enjeux, les axes de communication s'organisent autour de :

- ▶ L'information des services de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
- ▶ La présentation des orientations et dispositifs à venir.
- ▶ L'explication et la sensibilisation aux bons comportements à adopter pour s'adapter aux nouveaux enjeux locaux.

Ils s'appuient sur tous les vecteurs locaux disponibles pour rendre l'information accessible au maximum d'usagers du territoire.

Un site internet centralise toutes les informations utiles à connaître. Accessible à tout moment, il est actualisé quotidiennement. Toutes les compétences de la collectivité y sont représentées. Le site de la CARA compte en 2024 plus de 150 000 visites, soit une augmentation de près de 29% par rapport à 2023. Ce sont 538 000 pages vues tous domaines confondus. Cela confirme le rôle central de cet outil pour l'information des usagers.

Une présence complémentaire est assurée sur **Facebook et Instagram** pour relayer et sensibiliser au quotidien et ainsi faire émerger la parole publique sur ces réseaux sociaux. Ainsi la CARA comptait en 2024 plus de 7400 abonnés. C'est une source de partage de l'information et de clarification importante dans le dispositif de communication publique. Une vigilance accrue est portée en particulier sur ce vecteur dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) et du manque de vérification des informations diffusées par ce média (fake news, détournement de l'information, interprétation des faits, etc.).

Le magazine trimestriel Cara'mag approfondit les sujets liés aux compétences de l'intercommunalité tout en apportant un éclairage sur les communes du territoire. En 2024, le magazine a été tiré en un peu plus de 60 000 exemplaires distribués tous les trimestres dans les boîtes aux lettres des habitants.

Les informations sont relayées à la presse, aux communes et aux partenaires via l'agenda mensuel, les communiqués et les conférences de presse. La CARA répond aussi aux sollicitations de ses partenaires comme aux attentes particulières des médias.

Plans médias et affichages. Pour faire connaître l'action de la CARA, ses animations et ses services publics, le service communication s'appuie sur les médias locaux - presse, magazines, radios et cinémas ainsi que son réseau d'affichage abribus - pour la rendre accessible au plus grand nombre.

Facebook – nombre d'abonnés	Fin 2023	Fin 2024
Cara	7196	7449
Remontée de la Seudre	5283	5753
Nautisme	3805	3952
Sentiers des Arts	3328	3950
Balades à Vélo	3474	3572
Maison des Douanes	2729	3000
Balade à Cheval	1899	1970
UP	1507	1724
Jeudis Musicaux	1482	1685
Mangeons Local	1098	1488
Sport Loisir Nature	1153	1183
Balade à Pied	1049	1265
Espace Emploi Formation	712	811
Mobilité	620	663
Prévention des déchets	1	228
Natura 200	0	65
Cara Renov	0	18
CLS	0	16
Total	35336	38758

Les outils vidéos deviennent un vecteur de vulgarisation et de pédagogie. En 2024, la CARA a produit une vidéo de présentation de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi), de la compétence gestion des eaux pluviales ainsi que dans le cadre du contrat local de santé.

Enfin, **l'évènementiel** vient compléter ce dispositif afin d'être au plus près des usagers. En 2024, le service communication a accompagné de nombreuses animations, telles que la semaine européenne de réduction des déchets, Cyclistes brillez, la Solitaire du Figaro, la journée de l'agriculture et de l'alimentation, la Remontée de la Seudre, le Salon des entrepreneurs, et organisé l'inauguration des projets aboutis : le bureau d'information touristique de Ronce-les-Bains, le relais petite enfance de Saujon ou encore la piste cyclable Cozes – Semussac.



**UNE LETTRE
D'INFORMATION NUMÉRIQUE,
crée en octobre 2024,**

vient compléter ce dispositif. Après chaque conseil communautaire un résumé est envoyé aux abonnés ainsi que les moments forts à retenir pour le mois suivant. Cette lettre compte

+ DE 300 ABONNÉS

COMMUNICATION / MARQUE DE TERRITOIRE

Partager l'attachement commun à un territoire, partager les ambitions de vivre à l'année en bord de littoral, porter des valeurs communes et savoir les partager, c'est toute l'ambition du code de marque « Royan Atlantique ».

À la faveur du projet de territoire, la CARA et l'Office de tourisme communautaire ont initié tout un travail de mise en scène au travers d'un code de marque et d'une marque de territoire.

Cette traduction identitaire a pour vocation à être partagée par les forces vives et les habitants du territoire. C'est un outil fédérateur autour d'une identité commune « Royan Atlantique » capable de résonner au-delà des limites géographiques du territoire. L'objectif est de passer de l'image d'un territoire balnéaire à un territoire de vie à l'année en bord de mer. Il partage les multiples facettes du territoire, de ses acteurs et que chacun peut s'approprier.

Le code de marque doit permettre de marquer un attachement au territoire et ainsi induire une communication par résonnance en complément de l'OTC. Il affirme l'identité et les valeurs que nous partageons collectivement. Depuis le lancement officiel en octobre 2023 au Palais des Congrès, l'OTC et la CARA ont débuté la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Pour permettre une diffusion concrète et autonome du code de marque, des outils pratiques ont été mis à disposition des utilisateurs par l'OTC. Manuels

d'usage, gabarits et ressources téléchargeables facilitent l'intégration des éléments de la marque dans les supports de communication, tout en garantissant le respect de son identité graphique et de ses valeurs.

- Publication du guide d'utilisation de la marque – dédié aux communicants du territoire : <https://pro.royanatlantique.fr/la-marque-royan-atlantique/realiser-la-marque/>
- Mise à disposition d'une boîte à outils : comprenant le logo, des vidéos, des photos, un univers coloriel et sémantique. <https://pro.royanatlantique.fr/la-marque-royan-atlantique/realiser-la-marque/>
- Mis à disposition d'un kit de communication (dans le cadre des campagnes externes) pour les socio-professionnels, et les chargés de communication des communes :<https://pro.royanatlantique.fr/votre-boite-a-outils/kit-de-communication/>
- Mise en place d'une charte d'engagement : <https://pro.royanatlantique.fr/wp-content/uploads/2023/12/charter-engagement-marque-royan-atlantique.pdf>

à noter, 1253 pages vues pour la page de la marque <https://pro.royanatlantique.fr/la-marque-royan-atlantique/> et 986 pages vues pour la page de la boîte à outils «réaliser la

marque» <https://pro.royanatlantique.fr/la-marque-royan-atlantique/realiser-la-marque/>

La CARA, en lien avec l'OTC, a participé aux actions menées avec ses partenaires :

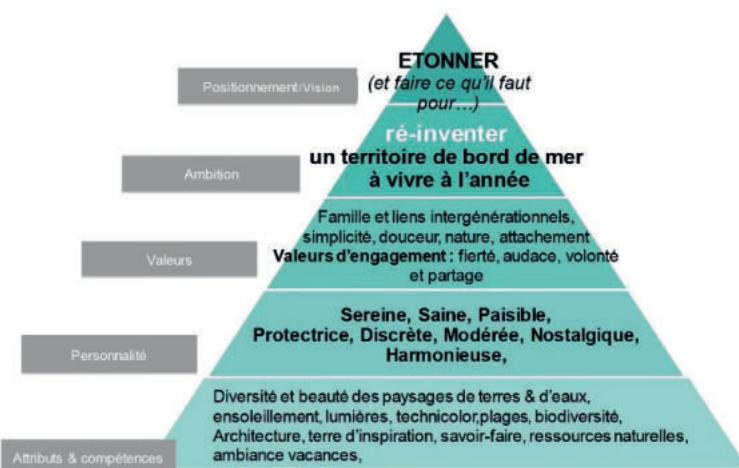
- Association de la marque de territoire au logo de la CARA.
- Présentation aux agents de la CARA > Intranet, magazine des agents et mail agents.
- Présentation du Code de marque avec le projet de territoire > Supplément Sud-Ouest (juin 2023) + distribution sur certains événementiels CARA.
- Présentation de la marque de territoire dans Caramag N°54 édition hiver - décembre 2023.
- Insertion des campagnes d'affichage dans le réseau de la CARA (janvier 2024)
- Intégration des éléments du code de marque dans les goodies de la CARA (tours de cou, sacs réutilisables).
- Crédit d'une signature audio pour accompagner les podcasts et la signature visuelle de la marque de territoire (projet en cours).

MOT CLÉ

Code de marque :

ensemble d'éléments, de marqueurs, qui mettent en image

l'identité, la personnalité et l'ambition d'un territoire.



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LES COMMUNES

En 2024, le service « urbanisme réglementaire » de la CARA a instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte de 26 des 33 communes de l'agglomération. Les communes de Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde, Barzan, et Corme-Écluse réalisent elles-mêmes l'instruction de certains actes (CUa et/ou DP).

Le service « urbanisme réglementaire » a ainsi instruit 4 681 actes, couvrant les champs des permis de construire, d'aménager ou de démolir, des déclarations préalables, certificats d'urbanisme de simple information et certificats d'urbanisme opérationnels.

Pour une plus grande pertinence dans la lecture de ces chiffres, il y a lieu de faire application de pondération sur les

différentes autorisations d'urbanisme afin de prendre en compte la difficulté particulière et la durée moyenne de chaque type d'acte. Cette pondération permet d'établir un nombre d'équivalent permis de construire qui pour (EPC) qui s'élève à 2 515. La moyenne de dossiers instruits par agent est de 419 EPC, ce qui traduit une grande activité d'instruction pour cette année 2024.

Le service accompagne tant les particuliers que les collectivités dans l'instruction de leurs dossiers, en s'appuyant également sur différents partenariats comme ceux conclus avec le CAUE de la Charente Maritime, ou encore en organisant des permanences avec les architectes des bâtiments de France, dans le souci de faire aboutir au mieux les projets de chacun.





©DR

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE À COZES

Depuis 2012, la CARA est compétente pour la construction et la gestion des nouvelles casernes de gendarmeries sur son territoire. Après la gendarmerie de La Tremblade opérationnelle depuis 2019, un nouveau projet de construction neuve est en cours à Cozes pour voir sortir de terre un casernement, en remplacement de l'actuel.

La maîtrise d'œuvre attribuée toute fin 2023 au cabinet Aerts et Planas de Rochefort a dès lors donné le coup d'envoi à cette opération. L'année 2024 a été consacrée aux études préalables techniques et aux régularisations d'ordre administratif pour ainsi entrer en phase active dès 2025. Conçu en tenant compte d'un programme précis des services de gendarmerie et notamment la séparation entre



le casernement et les logements, l'équipement comprendra une zone dédiée au casernement elle-même scindée en deux entités « technique » et « bureaux », et une zone indépendante qui accueillera dix logements de types T3 à T5. Maîtrise d'œuvre : Aerts & Planas – Rochefort
Coût estimatif d'opération : 4 380 000 € TTC

Le déploiement de nouvelles casernes voulu au niveau national et porté par les préfectures concerne le territoire de la CARA qui sera chargé dans un futur proche de la construction d'un équipement supplémentaire (La Tremblade et Cozes étant des renouvellements d'équipements existants). Cette construction se fera sur la commune de Breuillet, comme suite à la décision des instances de gendarmerie intervenue en 2024.



DES PLAGES BIEN SURVEILLÉES

La CARA est en charge de la mise en œuvre du dispositif de sécurité des zones de baignade des sept communes littorales du territoire.

L'année 2024 aura été déterminante pour la mise en œuvre rigoureuse de ce dispositif, avec une nouvelle organisation impliquant le recrutement et la gestion des nageurs-sauveteurs par la CARA sur proposition de la Société nationale de sauvetage en mer. Cette nouvelle organisation a engendré une adaptation des conditions d'emploi des nageurs-sauveteurs par rapport aux années précédentes, notamment une réduction du temps de travail et un accroissement des recrutements en découlant, une réorganisation des plannings et des conditions matérielles

de leur accueil. Tout au long de l'année, l'équipe sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale. Cela comprend notamment l'inventaire, l'entretien, la préparation, la réparation et le suivi du matériel, la mise en place de l'armement des postes de secours, l'organisation et le financement de la surveillance, la réservation et le financement des hébergements des nageurs-sauveteurs, l'aide et l'accompagnement des communes, ...

En 2024, la surveillance a pu être réalisée sur les vingt-deux zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, depuis Meschers-sur-Gironde jusqu'à La Tremblade-Ronce-les-Bains. La surveillance a débuté le samedi 15 juin pour 11

postes de secours (Les Nonnes, Central, Mirado, Le Chay, Pontaillac, Nauzan, Saint-Palais Centre, La Grande Côte, Les Pins de Cordouan, Le Clapet et La Bouverie), pour se terminer le dimanche 1^{er} septembre inclus. Onze autres postes de secours du dispositif ont, quant à eux, débuté leur surveillance le samedi 6 juillet jusqu'au dimanche 25 août inclus.

Ainsi, la surveillance de la baignade a été réalisée en continu de 11 heures à 19 heures sur respectivement 79 jours et 51 jours de surveillance. Les équipes étaient constituées de 82 personnes en aile de saison et de 165 personnes haute-saison pour assurer la surveillance des zones de baignade sept jours sur sept.

CHIFFRES CLÉS SAISON 2024

- 1134 actions de prévention (recensées)
- 338 interventions dont 133 aides à baigneurs pour assister 175 personnes (39% (68) seulement dans les ZRUB)
- 1392 personnes soignées
- 61 enfants recherchés
- Aucun décès



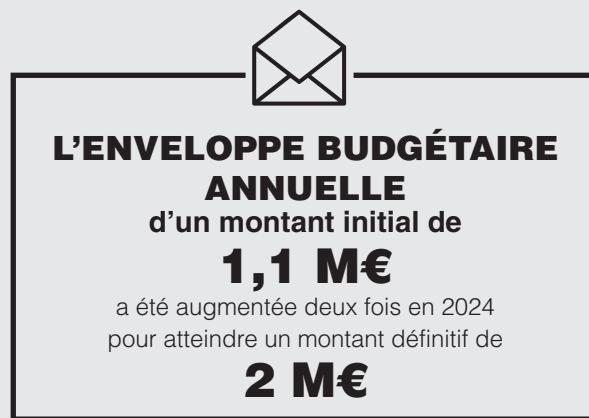
SOUTENIR TOUTES LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS

Depuis dix-neuf ans, la CARA s'est donné la possibilité d'attribuer des fonds de concours à chacune de ses communes membres. Ce dispositif financier permet à l'intercommunalité de soutenir les communes qui le souhaitent dans la réalisation de leurs projets d'investissement, et contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'enveloppe budgétaire annuelle, d'un montant initial de 1,1 M€ a été augmentée deux fois en 2024 pour atteindre un montant définitif de 2 millions d'euros.

Cette année, 25 communes ont été accompagnées pour un montant total de 1 953 457,99 €

- Arces-sur-Gironde : travaux sécuritaires de voirie – 10 933,35 €
- Arvert : création d'un centre médico-social – 150 000,00 €
- Boutenac-Touvent : aménagement d'une aire de jeux pour enfants – 4 804,63 €
- Breuillet : aménagement d'une aire de fitness – 48 904,75 €
- Brie-sous-Mortagne : création d'un parking rue de la Paix – 7 703,50 €
- Chaillevette : adaptation de la cour de l'école et les sanitaires aux normes PMR : 130 126,36 €
- Le Chay : réhabilitation d'une grange en salle associative et parking : 25 273,16 €
- Corme-Écluse : aménagement du lotissement « Les Sables » - 20 424,02 €
- Cozes : travaux d'aménagement contournement nord – 136 246,50 €
- L'Éguille-sur-Seudre : rénovation d'un logement communal rue de l'Égalité – 10 534,82 €
- Épargnes : construction de cases commerciales – 140 246,43 €
- Étaules : construction d'une maison d'assistantes maternelles – 150 000,00 €
- Grézac : installation d'une structure de jeux dans l'école – 5 945,00 €
- Les Mathes-La Palmyre : réaménagement et extension des vestiaires du stade de football – 19 383,48 €
- Médis : construction d'un groupe scolaire (phase 1 – école élémentaire) – 150 000,00 €
- Meschers-sur-Gironde : construction d'une maison médicale multi-professionnelle – 150 000,00 €
- Mornac-sur-Seudre : réaménagement intérieur et extérieur des halles – 102 391,17 €
- Mortagne-sur-Gironde – création d'un terrain multisports – 33 629,26 €
- Sablonceaux – travaux d'aménagement de voirie route du Claireau – 55 352,47 €
- Saint-Augustin : création d'un espace de santé – 150 000,00 €
- Saint-Georges-de-Didonne : construction d'une maison médicale – 150 000,00 €
- Saint-Sulpice-de-Royan : rénovation énergétique des bâtiments communaux – 97 245,44 €
- Saujon : réhabilitation d'une ancienne friche en Maison France Services - CCAS – 115 919,43 €
- La Tremblade : construction d'une mairie annexe – 70 649,52 €
- Vaux-sur-Mer : modernisation de l'éclairage des terrains de football d'honneur et annexe : 17 744,70 €





©Dennis Bribat Atgratik média productions

SYNDICATS MIXTES DES PORTS

Le **Syndicat mixte portuaire estuaire Royan océan La Palmyre** a investi près de 810 000 euros en 2024 afin de poursuivre la nécessaire modernisation et le développement de ses ports. Les études relatives à la réhabilitation/extension de la criée de Royan se poursuivent et le projet devrait être engagé en 2025.

Les résultats financiers globaux 2024 sont stables. Concernant l'activité « pêche », 1075 tonnes de volumes ont été débarqués au port de pêche de Royan pour un chiffre d'affaires direct et indirect généré de 12,74M€, dont 7,45M€ relatif à la criée de Royan pour un volume vendu de 584 tonnes. La sole, le maigre, le bar et la lotte constituent les principales espèces ciblées. La pêche pratiquée par les armements royannais est douce et raisonnée et axée sur le respect du produit et la qualité. Ainsi, la criée est fière de conserver en 2024 le prix moyen au kilo le plus important de France avec 12,73€/kg.

En 2024, les **escales fluvio-maritimes** ont été en forte croissance. En effet, la compagnie CroisiEurope a constaté un engouement pour les croisières commercialisées proposant une escale royanne. Ainsi, le nombre d'escales dans le port de Royan a doublé par rapport à 2023 pour atteindre 20 escales, soit 41 jours de présence. Le chiffre d'affaires de cette activité a progressé de 34%.

Concernant les activités « plaisir » et « commerces », elles enregistrent des résultats satisfaisants. Le nombre de nuitées d'escale 2024 s'élève à 35 085 à Royan et à 4219 au port de La Palmyre.

Le **Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre** regroupe 11 ports de l'estuaire de la Seudre, entre les communes de Marennes-Hiers-Brouage, La Tremblade, Arvert, Étaules, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et L'Éguille-sur-Seudre. Ces ports accueillent des activités de

plaisance, conchylicoles, nautiques, touristiques et de loisirs, et disposent d'une capacité d'accueil de 2215 places.

En 2024, des travaux de dragage et la mise en service du ponton D ont été réalisés au port de Marennes. Le ponton flottant sous l'aire technique de La Tremblade a été réparé. Le syndicat a mis en place un plan de réception et de traitement des déchets des ports ainsi que le portail Alizée, plateforme de relation avec les usagers et une page Facebook.



© Sébastien Husté



©Raymond Riehl

PARTICIPATION À L'ENTENTE VAL DE CHARENTE

MOBILITÉ ET TOURISME AU PROGRAMME DE L'ENTENTE VAL DE CHARENTE

Les communautés d'agglomération d'Angoulême, Cognac, Saintes et Royan ont décidé en 2018 d'explorer des sujets communs, autour des thématiques de la mobilité et du tourisme. Depuis, chaque année, ces quatre intercommunalités constituées en entente se réunissent pour porter des sujets communs auprès des instances interdépartementales et régionales, afin de faire valoir leurs intérêts communs.

Ainsi, c'est dans le cadre de cette entente qu'est née la première initiative

en Nouvelle-Aquitaine de **mise à disposition de vélos en libre-service en gare**, en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine et Modalis, à partir de l'été 2023. C'est aussi dans ce cadre que des **coopérations entre offices de tourisme** sont en cours de développement, afin de constituer autour de l'offre de mobilité que constitue le TER Royan - Angoulême, différents produits touristiques mettant en avant les différents territoires traversés.

En 2024, les travaux de l'entente Val de Charente Océan ont permis de **pérenniser l'offre de location des vélos en libre-service en gare**, afin d'offrir un service cohérent et uniforme aux usagers du TER de la ligne Royan - Angoulême.

En matière de tourisme, l'Entente a engagé une réflexion globale pour travailler une mise en tourisme des quatre territoires autour de la liaison TER et de ses gares. Cette réflexion s'appuie également sur les composantes historiques et archéologiques qui lient depuis l'antiquité Royan à Angoulême, et sur les travaux de recherches historique et archéologiques qui alimentent cette réflexion.

De manière opérationnelle, l'Entente a décidé de mettre en place des produits type « micro-aventure » sur l'ensemble des quatre territoires, en mobilisant leurs offices de tourisme respectifs. Cette action doit voir le jour en 2025.



©Alexandie Garcia

Réunion le 4 octobre 2024 sur le projet de parc naturel régional à Mornac-sur-Seudre, en présence de Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, Mickaël Vallet, sénateur de la Charente-Maritime, Rémi Justinien, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, Françoise de Roffignac, vice-présidente du département de la Charente-Maritime, Vincent Barraud, président de la CARA, Hervé Blanché, président de la CARO et Patrice Brouhard, président de la Communauté de communes du bassin de Marennes.

PROJET DE CRÉATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS

Cela fait maintenant huit ans que les communautés d'agglomération Royan Atlantique, Rochefort Océan et la Communauté de communes du bassin de Marennes travaillent ensemble pour la création d'un parc naturel régional (PNR), avec l'appui de la région Nouvelle-Aquitaine, compétente en la matière.

Leur objectif, avec un PNR, est de mieux coordonner les actions en matière de préservation du patrimoine naturel et paysager, notamment en ce qui concerne les zones humides, et de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de développement économique durable dans un contexte de changement climatique.

Après une étude qui a conclu en 2021 à l'opportunité de créer un PNR, puis l'avis favorable de la région Nouvelle-Aquitaine en 2023, l'État, par la voix du préfet de région, s'est prononcé en faveur du projet en cette année 2024, qui a été consacré essentiellement à la visite des experts et des représentants de l'État désignés pour auditer le projet de PNR.

S'ouvre désormais une nouvelle phase avec la constitution prochaine d'un syndicat mixte de préfiguration dont les premiers travaux ont débuté en cette fin d'année 2024.

Il s'agira de travailler à la fois sur la stabilisation du périmètre de préfiguration du projet de PNR, sur

sa gouvernance politique, sur sa gouvernance scientifique, ainsi que sur les modalités de concertation des habitants de l'ensemble de ce territoire. Un travail important et long va donc s'engager sur l'année 2025 pour aboutir dans un premier temps à la constitution d'un syndicat mixte de préfiguration. Cette nouvelle phase, au cours de laquelle sera rédigée la charte qui guidera les missions du futur PNR, pourrait durer entre quatre et six ans, selon la capacité de l'ensemble des acteurs à se fédérer autour de ce projet. À l'issue de ces travaux, c'est aux communes qu'il reviendra de décider si elles souhaitent intégrer le projet de Parc naturel régional des marais du littoral charentais.

5

Les ressources mises en œuvre



DU PROJET DE TERRITOIRE AU PROJET D'ADMINISTRATION

Au cours du second semestre de l'année 2024, la CARA s'est engagée dans l'élaboration de son projet d'administration qui s'inscrit dans l'axe 4 du projet de territoire « jouons collectifs ». Le projet de territoire constitue la feuille de route qui doit être déclinée et mise en œuvre dans les différents services de la collectivité. Il vise à donner collectivement un programme d'actions permettant de mieux conduire les missions au service du public, de mieux mettre en œuvre les politiques et les projets décidés par les élus, de mieux travailler ensemble, de mieux vivre ensemble au travail.

Dans cette optique et dans une logique de coopération et de transversalité, une démarche participative d'élaboration du

projet d'administration a été initiée au cours de trois journées d'ateliers de réflexions collectives.

Plus de cent agents ont participé aux différents ateliers et ont collectivement fait des propositions constructives pour optimiser les modes de fonctionnement internes, apporter un service public de qualité et répondre aux défis de demain. Le comité de pilotage du projet d'administration finalisera début 2025 le programme d'actions stratégiques retenues, leur degré de priorité et le calendrier prévisionnel d'engagement. Des actions pourront alors être engagées dès 2025 visant à améliorer les modes de fonctionnement internes, les processus décisionnels.

RESSOURCES HUMAINES

192 AGENTS

(102 femmes et 90 hommes)

- ▶ 142 fonctionnaires
- ▶ 37 contractuels occupant un emploi permanent
- ▶ 13 contractuels occupant un emploi non permanent

Catégorie A : 52 (27%)

Catégorie B : 38 (20 %)

Catégorie C : 102 (53 %)

Moyenne d'âge 46 ans

22 départs dont 2 départs en retraite, 5 mutations, 12 départs autres (disponibilités, fin CDD, démission...), 3 décès

14 recrutements sur emplois permanents dont 5 agents contractuels en CDD, 4 fonctionnaires stagiaires, 5 fonctionnaires titulaires

31 stagiaires (stagiaires écoles et reconversion)

Formation. La CARA apporte une attention particulière au développement des compétences des agents via la formation, ce qui a représenté pour 2024 un taux de plus de 70% des agents qui ont suivi au moins une session de formation. Ces formations sont organisées en grande majorité par le CNFPT.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME

La CARA est engagée en matière d'égalité professionnelle femme/hommes au sein de son établissement :

- ▶ En mettant en place les dispositifs prévus par la réglementation :
 - plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - dispositif de recueil des signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes,
 - dispositif de nominations équilibrées aux emplois fonctionnels
 - publication de la somme des dix plus hautes rémunérations des agents
- ▶ En veillant à maintenir depuis plusieurs années l'égalité professionnelle femmes/hommes quasi parfaite pour les agents de l'établissement, soit en 2024 46,87% hommes et 53,13% de femmes de l'effectif global. Les effectifs de la CARA ne sont donc pas fortement féminisés comme on

peut encore le constater dans les métiers de l'administration.

- ▶ En poursuivant sa politique d'égalité de rémunération : le traitement des carrières et les avancements de grades sont étudiés sans distinction de genre tout comme la politique de rémunération liée au régime indemnitaire qui s'appuie sur les fonctions,
- ▶ En favorisant l'accès aux formations pour tous les agents

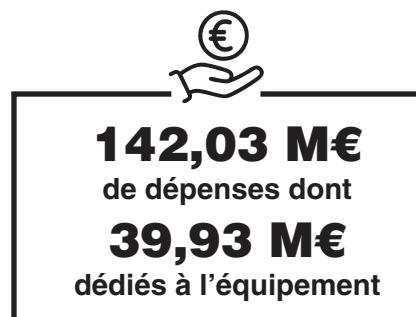
En revanche, des inégalités structurelles persistent et en particulier la répartition entre filières reste fortement genrée puisque la filière administrative est représentée par 77% de femmes et la filière technique est occupée à 80% par des hommes.

Malgré la volonté de favoriser la mixité des recrutements, la recherche des profils et compétences adaptés aux postes reste la priorité et certaines filières et métiers sont encore à ce jour très sexués ce qui rend la mixité difficile.



ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.



8,68 M€
de dotation globale
de fonctionnement
(dotation d'intercommunalité
+dotation de compensation)

46,43 M€
de produit fiscal*
*hors TEOM, versement
transport et taxe de séjour

29,78 M€
de produits nets après
reversement de fiscalité

ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
92,44 M€	144,16 M€
Reversement de fiscalité 16,66 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations 45,68 M€
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries 22,01 M€	Attribution de compensation 1,79 M€ D.G.F. - état 8,68 M€
Personnel 11,97 M€	T.E.O.M. 19,68 M€
Subventions, participations 10,96 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) 6,07 M€
DSP Transport 7,49 M€	Déchets - Redevances 2,81 M€
Contribution SDIS 3,77 M€	Taxe de séjour 4,20 M€
Autres dépenses 7,19 M€	Versement mobilité 3,08 M€
Assainissement, frais de gestion 0,58 M€	Déchets - Reprises et soutiens 3,88 M€
Intérêt de la dette 0,21 M€	Transport - Participation Région Réseau secondaire 2,29 M€
Dépenses exceptionnelles 0,04 M€	Subventions, participations 3,13 M€
Reste à réaliser 1,60 M€	Taxe GEMAPI 2,39 M€
Dotations aux amortissements 7,93 M€	Recettes exceptionnelles 10,89 M€
Opérations d'ordre 4,04 M€	Autres recettes 5,18 M€
Résultat reporté 0,09 M€	Reste à réaliser 0,10 M€ Opérations d'ordre 1,77 M€ Résultat reporté 22,53 M€

EXCÉDENT 2024 : 49,72 M€

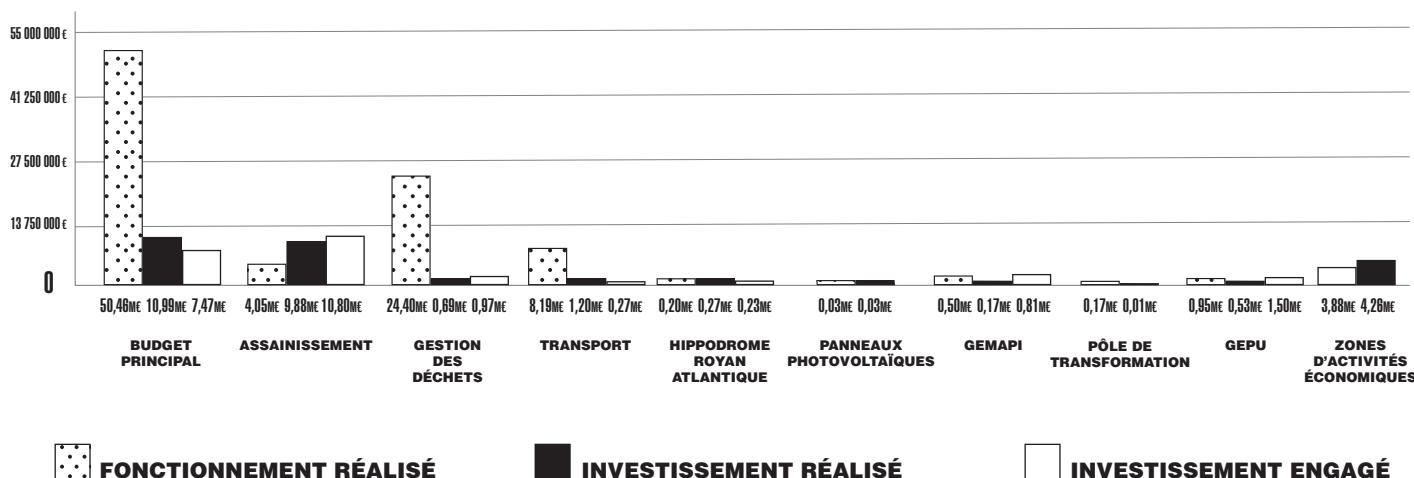
INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
47,59 M€	75,63 M€
Opérations d'équipement 15,69 M€	FCTVA/TVA 0,62 M€
Subventions d'équipement 3,50 M€	Subventions 5,87 M€
Remboursement capital dette 1,48 M€	Emprunt 0,00 M€
Autres dépenses d'investissement 3,44 M€	Autres recettes d'investissement 3,45 M€
Reste à réaliser 20,74 M€	Reste à réaliser 3,94 M€
Opérations d'ordre 2,14 M€	Opérations d'ordre 4,41 M€
	Amortissements 7,93 M€
Résultat reporté 0,60 M€	Résultat affecté 7,47 M€
	Résultat reporté 41,93 M€

EXCÉDENT 2024 : 26,54 M€



RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2024



FONCTIONNEMENT RÉALISÉ

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

INVESTISSEMENT ENGAGÉ

	FONCTIONNEMENT RÉALISÉ	INVESTISSEMENT RÉALISÉ	INVESTISSEMENT ENGAGÉ
Budget principal (T.T.C.)	50,46 M€	10,99 M€	6,47 M€
Assainissement (H.T.)	4,05 M€	9,88 M€	10,80 M€
Gestion des déchets (T.T.C.)	24,40 M€	0,69 M€	0,97 M€
Transport (H.T.)	8,19 M€	1,20 M€	0,27 M€
Hippodrome Royan Atlantique (H.T.)	0,20 M€	0,27 M€	0,23 M€
Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti (H.T.)	0,03 M€	0,03 M€	0,00 M€
GEMAPI (T.T.C.)	0,50 M€	0,17 M€	0,81 M€
Pôle de transformation (H.T.)	0,17 M€	0,01 M€	0,00 M€
GEPU (T.T.C.)	0,95 M€	0,53 M€	1,50 M€
Zones d'Activités Economiques - 6 budgets (H.T.)	3,88 M€	4,26 M€	0,00 M€

DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

DÉPENSES RÉALISÉES hors flux croisés entre budgets (en milliers d'euros)	Reverse- ment de fiscalité	Frais généraux	Subventions, participa- tions, contri- butions	Charges de personnel	Dotations aux amortisse- ments	Annuité de la dette	Opérations d'équipe- ment	Opéra- tions d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	TOTAL GÉNÉRAL
TOURISME	17K€	50K€	5 221K€	183K€	0K€	0K€	936K€	0K€	0K€	0K€	6 407K€
PROSPECTIVE, STRATÉGIE TERRITORIALE	0K€	22K€	1K€	226K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	249K€
ANIMATION TERRITORIALE	0K€	1 382K€	198K€	724K€	0K€	0K€	159K€	0K€	0K€	0K€	2 463K€
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	0K€	13K€	5K€	0K€	139K€	191K€	106K€	15K€	0K€	0K€	469K€
GESTION DES DÉCHETS	0K€	11 642K€	10 361K€	2 136K€	253K€	0K€	552K€	142K€	0K€	4K€	25 089K€
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	0K€	522K€	56K€	431K€	3 040K€	11K€	9 285K€	582K€	0K€	2K€	13 929K€
POLITIQUE DE LA VILLE, ACTION SOCIALE	0K€	352K€	1 573K€	299K€	0K€	0K€	11K€	0K€	0K€	0K€	2 235K€
RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	0K€	73K€	26K€	346K€	0K€	0K€	46K€	0K€	0K€	0K€	491K€
GENS DU VOYAGE	0K€	478K€	35K€	219K€	0K€	0K€	147K€	0K€	0K€	1K€	880K€
SÉCURITÉ SALUBRITÉ PUBLIQUE	0K€	634K€	3 852K€	1 511K€	0K€	0K€	226K€	0K€	0K€	0K€	6 225K€
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1K€	336K€	427K€	609K€	71K€	0K€	29K€	2 664K€	0K€	1 571K€	5 707K€
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	0K€	386K€	10K€	0K€	0K€	0K€	3 285K€	2 423K€	0K€	1 472K€	7 575K€
TRANSPORT MOBILITÉ	0K€	7 780K€	2 485K€	270K€	503K€	403K€	908K€	29K€	598K€	203K€	13 177K€
TERRITOIRE DURABLE	0K€	149K€	0K€	621K€	19K€	30K€	29K€	4K€	0K€	0K€	853K€
HABITAT LOGEMENT	0K€	32K€	11K€	95K€	0K€	0K€	1 581K€	0K€	0K€	0K€	1 719K€
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME, ESPACES NATURELS SENSIBLES	0K€	263K€	87K€	284K€	0K€	0K€	268K€	0K€	0K€	0K€	903K€
GEMAPI	6K€	157K€	154K€	151K€	34K€	0K€	165K€	0K€	0K€	0K€	669K€
GEPU	0K€	953K€	0K€	84K€	0K€	0K€	532K€	0K€	0K€	0K€	1 569K€
PÉRÉQUATION	2 867K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	1 611K€	0K€	0K€	0K€	4 479K€
FRAIS GÉNÉRAUX, CHARGES DE STRUCTURE	0K€	1 382K€	114K€	4 331K€	0K€	0K€	483K€	8K€	0K€	0K€	6 317K€
OPÉRATIONS FINANCIÈRES NON AFFECTÉES	13 768K€	115K€	102K€	0K€	3 870K€	1 056K€	0K€	318K€	0K€	233K€	19 461K€
TOTAL GÉNÉRAL	16 660K€	26 721K€	24 718K€	12 520K€	7 930K€	1 691K€	20 360K€	6 183K€	598K€	3 486K€	120 866K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2024 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

OPÉRATIONS	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION	5 640 546 €	7 701 422 €	13 341 968 €
FONDS DE CONCOURS	1 611 246 €	2 279 447 €	3 890 693 €
ASSAINISSEMENT - RÉSEAUX DE COLLECTE	1 696 586 €	1 796 067 €	3 492 653 €
FONCIER ZAE	2 635 549 €		2 635 549 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	532 111 €	1 503 105 €	2 035 217 €
ASSAINISSEMENT - AUTRES ÉQUIPEMENTS	774 652 €	980 343 €	1 754 995 €
ASSAINISSEMENT - STATIONS / LAGUNES	1 173 377 €	325 160 €	1 498 537 €
BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE	936 264 €	502 062 €	1 438 326 €
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	649 722 €	736 519 €	1 386 240 €
SCHÉMA CYCLABLE	701 192 €	579 329 €	1 280 521 €
AIDE A LA PRODUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX	1 243 550 €		1 243 550 €
DÉCHETS - CONTENEURS / COLONNES / COMPOSTEURS	350 768 €	499 921 €	850 690 €
INFORMATIQUE	358 308 €	282 862 €	641 170 €
PROGRAMME INTÉRET GÉNÉRAL (PIG)	247 443 €	389 434 €	636 876 €
RELAYS ACCUEIL PETITE ENFANCE ÉTAULES	46 464 €	585 301 €	631 765 €
DÉCHETS - TRAVAUX DÉCHÈTERIES	140 120 €	451 471 €	591 591 €
PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE	20 149 €	504 517 €	524 666 €
PAPI SEUDRE	126 979 €	308 356 €	435 336 €
PISCINE TERRITOIRE	86 980 €	280 849 €	367 829 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	105 869 €	231 176 €	337 045 €
SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE AU RÉSEAU DE TRANSPORT	180 866 €	129 474 €	310 340 €
RÉNOVATION DE 3 PARKINGS CONSERVATOIRE DU LITTORAL	176 274 €	73 710 €	249 984 €
AIRES GENS DU VOYAGE	146 819 €	96 109 €	242 928 €
STATION SNSM LA TREMBLADE		164 440 €	164 440 €
ÉQUIPEMENT DES ARRÊTS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	25 164 €	137 505 €	162 669 €
SURVEILLANCE ZONES DE BAIGNADE	90 828 €	18 030 €	108 858 €
DÉFENSES INCENDIE	23 892 €	73 179 €	97 072 €
PLAN LOCAL HABITAT	55 557 €	30 168 €	85 725 €
GENDARMERIE DE COZES	78 445 €	5 809 €	84 254 €
DÉCHETS - AUTRES ÉQUIPEMENTS	60 837 €	21 590 €	82 427 €
LOGISTIQUE	53 375 €	27 714 €	81 089 €
CONVENTION ONF	70 595 €	5 279 €	75 873 €
ESPACE INFO ÉNERGIE	24 050 €	40 763 €	64 813 €
GENDARMERIE DE LA TREMBLADE	10 150 €	47 970 €	58 120 €
STATIONNEMENT SIÈGE		55 984 €	55 984 €
POTEAUX INCENDIE	21 383 €	26 613 €	47 996 €
AIDES ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES	15 202 €	28 162 €	43 364 €
MOBILIER, MATÉRIEL ADMINISTRATIFS	28 150 €	8 000 €	36 151 €
MAISON DES DOUANES	31 294 €		31 294 €
NAUTISME	23 448 €	7 346 €	30 794 €
BUREAUX DE LA CARA	13 916 €	15 699 €	29 615 €
AIDE À L'ACCESSION AUX PARTICULIERS	25 000 €		25 000 €
HÔTEL D'ENTREPRISES		24 384 €	24 384 €
CIRCUITS DE RANDONNÉES	10 883 €	13 265 €	24 148 €
LOGEMENT CONTRAT LOCAL SANTÉ	6 843 €	17 018 €	23 861 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	21 294 €		21 294 €
ÉROSION COTIÈRE	18 300 €		18 300 €
TÉLÉPHONIE	13 090 €	2 414 €	15 504 €
DÉCRET TERTIAIRE BÂTIMENT	3 600 €	8 280 €	11 880 €
BÂTIMENT ANNEXE DE LA CARA	3 556 €	7 803 €	11 359 €
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA		10 436 €	10 436 €
LOGEMENT SOCIAL ET SAISONNIER	9 555 €		9 555 €
AUTRES ÉQUIPEMENTS	39 682 €	28 320 €	68 003 €
TOTAL GÉNÉRAL	20 359 920 €	21 062 808 €	41 422 727 €

ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de la dette de la CARA au 31/12 de chaque exercice :

BUDGETS en milliers d'euros	CAPITAL RESTANT DÛ					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	9 318	10 449	12 709	11 812	10 871	9 930
ASSAINISSEMENT	206	87	71	60	48	37
TRANSPORT	2 114	4 422	4 102	3 739	3 376	3 010
HIPPODROME	2 328	2 298	2 161	2 019	1 875	1 728
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	213	200	438	425	400	375
ENSEMBLE DES BUDGETS	14 179	17 455	19 481	18 055	16 570	15 080

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA CARA EST DE 0,40 ANNÉE FIN 2024.

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement; il ne doit pas excéder 8 ans.

AU 31/12/2024 :

Capital restant dû

15 079 954 €

Taux moyen

1,33%

Nombre de contrats

28

100 %
de la dette de la CARA
ne présente aucun risque en
termes de structure et de taux
au 31/12/2024



LE BUDGET DE LA CARA PASSÉ AU TAMIS DES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié le 20 mars 2023, rappelle que les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent. En France, les conséquences de ce dérèglement climatique sont déjà visibles : raréfaction de la ressource en eau, recul du trait de côte, érosion de la biodiversité, disparition d'espèces animales et végétales, fragilisation des infrastructures, tensions sur la production agricole, ou encore augmentation des risques sanitaires. Ces phénomènes bouleversent les équilibres écologiques, économiques et sociaux, tout en aggravant les inégalités existantes, notamment pour les territoires et les populations les plus vulnérables. C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a engagé depuis plusieurs années des actions en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie de ses habitants face aux risques climatiques. En effet, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en insufflant au sein de leurs territoires une dynamique de transition écologique.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, la CARA a approuvé son plan climat air énergie territorial (PCAET) par délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2023. Le PCAET a permis de définir collectivement une stratégie territoriale et un programme d'actions, dont les objectifs sont de réduire la dépense énergétique du secteur résidentiel et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, d'accompagner les activités économiques, de développer

les énergies renouvelables sur le territoire et d'anticiper les risques liés au changement climatique. La CARA est par ailleurs engagée dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME, démarche de planification et programme d'actions permettant de mettre en œuvre et de piloter le projet de transition écologique des collectivités territoriales.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET, UNE DÉMARCHE NOUVELLE POUR LA CARA

Dans la continuité de ces démarches, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a rendu obligatoire une évaluation environnementale du budget de toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Ce nouvel outil doit permettre d'objectiver la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la programmation des projets d'investissement des collectivités. Les enjeux de transition écologique et les facteurs à prendre en compte sont multiples : émissions de gaz à effet de serre, utilisation des ressources, cycle de l'eau, protection de la biodiversité, adaptation des activités humaines aux risques climatiques... Ces enjeux ont été regroupés et déterminés par un cadre législatif européen plus large dont le texte fondateur est le règlement UE 2020/852 dit règlement « Taxonomie » qui définit six axes de transition écologique dans lesquels les flux financiers européens doivent s'inscrire. L'objectif est d'évaluer toutes les dépenses des collectivités au regard de ces critères à horizon 2027 (cf. fig. ci-dessous)



**1/ L'ATTÉNUATION
DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



**2/ L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



**3/ L'UTILISATION DURABLE
ET LA PROTECTION DES
RESSOURCES AQUATIQUES
ET MARITIMES**



**4/ LA TRANSITION
VERS UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**



**5/ LA PRÉVENTION ET
LE CONTRÔLE DE LA
POLLUTION**



**6/ LA PROTECTION ET
LA RESTAURATION DE
LA BIODIVERSITÉ ET
DES ÉCOSYSTÈMES**

Exercice 2024

AXE ATTÉNUATION

Exercice 2025

**AXE ATTÉNUATION
+ BIODIVERSITÉ**

Exercice 2027

**TOUS LES AXES DU
RÈGLEMENT TAXONOMIE**

Les six axes du règlement Taxonomie et le calendrier d'exécution de l'évaluation environnementale

Pour la première année d'évaluation, la CARA a donc réalisé l'évaluation environnementale de son **compte administratif 2024**, document qui recense les dépenses exécutées au cours de l'année. La nouvelle réglementation prévoit, pour l'exercice 2024, un périmètre restreint en écartant de nombreuses dépenses de l'analyse. Dans une démarche volontariste, la CARA a toutefois réintégré certaines dépenses structurantes au périmètre de l'évaluation, notamment les investissements du budget annexe assainissement. L'évaluation environnementale de la CARA a ainsi porté sur près de la moitié des dépenses d'investissement réalisées en 2024.

Les dépenses ont été analysées à l'aune de leur impact sur l'axe « atténuation » de la taxonomie européenne, c'est-à-dire de leur contribution au respect des objectifs de réduction des émissions de GES et d'augmentation du stockage de carbone fixés par la stratégie nationale bas carbone. L'analyse effectuée vise à déterminer si la dépense considérée est favorable, neutre ou défavorable au regard de cet objectif de transition écologique. En ce sens, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation environnementale du budget selon l'axe « atténuation » n'a pas vocation à quantifier les émissions de GES de la collectivité. En cela, elle diffère des analyses physiques spécifiques qui sont par ailleurs conduites par la CARA, telles que celle du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

LA CARA FAIT DE CETTE NOUVELLE OBLIGATION UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

Dans la poursuite de la transformation de son action en faveur de la transition écologique, la CARA a souhaité dépasser le cadre réglementaire pour faire infuser la démarche d'évaluation environnementale dans l'ensemble des services. Il a ainsi été décidé de partager de manière transversale les enjeux et le cadre méthodologique de ce nouvel outil de budgétisation environnementale. C'est dans cet esprit que plusieurs sessions de formation ont été organisées, réunissant de nombreux agents de direction, agents techniques et agents opérationnels de tous les services de la CARA.

Cette montée en compétence collective a permis de faciliter le travail de l'équipe en charge de l'évaluation environnementale du budget, et de fluidifier les échanges nécessaires à la cotation des différents projets d'investissement. Au terme de ce premier exercice d'évaluation environnementale du budget, la CARA va poursuivre le travail d'acculturation engagé, et améliorer les procédures internes au regard des retours d'expériences et des problématiques qui pourront être rencontrées dans les prochaines années.

UN GALOP D'ESSAI ET DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Les différents budgets de la CARA ont fait l'objet de l'évaluation environnementale, à savoir le budget principal et l'ensemble des budgets annexes (assainissement, déchets, transports, hippodrome, Gemapi, Gepu, zones d'activités, photovoltaïque, pôle de transformation). Le volume total des investissements à coter obligatoirement représentait

12 629 659,82 €. Les premiers résultats de l'évaluation environnementale du budget principal et des budgets annexes sont plutôt encourageants et reflètent la prise en compte des enjeux de décarbonation dans la programmation des investissements.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2024 SUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Part des dépenses d'investissements de la collectivité (en%)

- TRÈS FAVORABLE 10,7%
- FAVORABLE SOUS CONDITION 6,1%
- NEUTRE 79,1%
- DÉFAVORABLE 3,3%
- À APPROFONDIR 0,7%



Les dépenses défavorables au regard de l'atténuation du changement climatique, qui entraînent une augmentation des émissions de GES ou une destruction des puits de carbone, ne représentent que 3,3 % des dépenses analysées. Elles sont constituées par les projets entraînant une artificialisation des sols (construction de la gendarmerie de Cozes et du relais petite enfance d'Étaules, création d'aires d'accueil des gens du voyage). On retrouve aussi différents achats réalisés par la CARA, comme l'installation de climatiseurs, l'achat de véhicules thermiques ou encore l'achat de matériel numérique et informatique.

Les dépenses qualifiées comme très favorables concernent plusieurs types de projets. Sont ici considérés l'ensemble des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la CARA (rénovation, sobriété énergétique des bâtiments, systèmes d'éclairage), les actions permettant le déploiement des mobilités douces (création de voies cyclables et mise en place d'un schéma cyclable), et les actions de traitement et de valorisation des déchets verts.

Les dépenses dites « favorables sous conditions » correspondent aux actions qui contribuent positivement, mais insuffisamment à l'atténuation du changement climatique. Il s'agit principalement de dépenses portant sur le traitement des eaux usées par lagunage, qui permet le stockage de carbone dans une moindre mesure.

Compte tenu des compétences portées par la CARA, de nombreux investissements sont considérés comme neutres au regard des trajectoires de décarbonation de la France. Par exemple, les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement, qui représentent une part substantielle des dépenses analysées, ne présentent pas de leviers significatifs en matière de réduction des émissions de GES. En revanche, le classement de ce type de dépenses sur d'autres axes de la taxonomie européenne, comme par exemple la gestion de l'eau, ne sera pas neutre pour les exercices futurs.

Pour l'année 2025, la présentation des résultats sera faite sur un périmètre élargi, puisque l'ensemble des dépenses d'investissement seront analysées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. De plus, l'analyse de l'impact environnemental des projets d'investissement dépassera les enjeux de décarbonation pour intégrer les aspects de protection et de restauration de la biodiversité.



RAPPORT 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

AGGLOMERATION
ROYAN
ATLANTIQUE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
ROYAN ATLANTIQUE
107, avenue de Rochefort - 17201 royan cedex



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 08h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h00

05 46 22 19 20

contact&agglo-royan.fr - www.agglo-royan.fr